RAPPORT ANNUEL 2017

PRÉSENT, POUR

R LES PÊCHEURS

Lettre de transfert	5
Message du président de l'OCPED	6
Régie de l'entreprise	8
Conseil d'administration	11
Rapport de gestion et analyse de la direction	12
Bénéfices et livraisons des produits	17
Sommaire financier des dix dernières années	19
Responsabilité de la direction à l'égard de la communication de l'information financière	20
Rapport de l'auditeur indépendant	21
États financiers	22
Haute direction	51
Reconnaissance des members du personnel	51

PRÉSENT, POUR LES PÊCHEURS.

LETTRE DE TRANSFERT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU MINISTRE DES PÊCHES, DES OCÉANS ET DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

L'honorable Dominic LeBlanc
Gouvernement du Canada
Ministre des Pêches, des Océans et la Garde côtière canadienne
Édifice de la Confédération – Bureau 556
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6

Monsieur le Ministre,

Nous avons le plaisir de vous soumettre le Rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (OCPED) conformément à l'article 150 de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*. Le Rapport annuel comprend les états financiers audités pour l'exercice se terminant le 30 avril 2017.

L'OCPED a connu de bons rendements durant l'exercice se terminant le 30 avril 2017 en comparaison avec les résultats de l'exercice précédent terminé le 30 avril 2016. Alors que l'entreprise entrera bientôt dans un environnement de marché libre, l'OCPED est bien préparé et engagé à y être pour les pêcheurs. L'OCPED est prêt à fournir les bons outils et l'accès aux marchés.

Nous tenons à offrir notre reconnaissance à John Wood, président-directeur général (2006-2014), qui a fourni à l'Office le leadership intérimaire durant l'exercice jusqu'à la nomination de Stan Lazar comme président par intérim le 1er février 2017. Monsieur Lazar était le directeur financier de l'Office de 2008 à 2017.

Comme nous l'avions noté dans notre correspondance antérieure, l'Office sera régi en utilisant un modèle d'affaires qui maintiendra la valeur de l'entreprise pour le Gouvernement du Canada et agira dans les meilleurs intérêts des intéressés de l'industrie – clients, pêcheurs, fournisseurs et employés.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,

David Bevan

MESSAGE DU PRÉSIDENT DE L'OCPED

PRÉSENT, POUR LES PÊCHEURS.

En 2017, l'OCPED a continué à livrer une valeur aux pêcheurs. Durant l'exercice, l'Office a généré des produits robustes, a versé de solides paiements définitifs aux pêcheurs et a livré des rendements fermes de ses exploitations.

Les faits opérationnels et financiers marquants sont :

- Le résultat avant les paiements définitifs et l'impôt était 7,6 millions de $, relativement à 7,1 millions de $ prévus dans le plan;
- Des capitaux propres de 14,9 millions de $, atteignant ainsi la cible de 20 % des résultats nets, un objectif vers lequel l'OCPED travaille depuis 2012;
- Des paiements définitifs de 3,5 millions de $ versés aux pêcheurs;
- Des engagements pour améliorer la productivité et des efficacités des opérations ont été rencontrés;
- Les produits et les volumes des ventes étaient solides, atteignant leurs plus hauts seuils des dix dernières années;
- L'OCPED a investi dans des travaux de réfection du coque et a terminé la cale sèche de Hnausa (Manitoba) pour la barge de Poplar River qui fournit des connections vitales aux communautés du lac Winnipeg;
- L'OCPED a remplacé une machine à désarêtage de l'usine de transformation de Winnipeg, réalisant des améliorations des efficacités et des coûts et des gains dans les rendements opérationnels.

L'élément de changement est une « évidence » dynamique de notre monde et l'industrie de pêche en eau douce n'y échappe pas. Des changements importants ont eu un impact sur l'OCPED durant cet exercice financier :

- Le leadership et l'orientation stratégique de l'Office, comme résultat de changements aux niveaux de la haute direction et du conseil d'administration;
- Le récent rapport de l'Examen spécial du Bureau du Vérificateur général du Canada avec des recommandations que l'Office résoudra et mettra en œuvre dans l'avenir; et
- La décision de la province du Manitoba de se retirer de la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* et d'entrer dans un marché libre avant la fin de 2017.

L'OCPED a développé un nouveau modèle d'affaires et une stratégie d'offre/demande pour l'organisation avec ces événements et les modifications prévues.

Le succès de l'OCPED dépend des personnes – des personnes qui travaillent ensemble. Nous sommes un réseau de plus de 2 000 personnes – des pêcheurs commerciaux engagés, des agents de livraison, du personnel de transformation et d'administration, du personnel de ventes et de commercialisation qui interagissent avec les clients afin de vendre avec succès nos produits tout autour du monde. À tous nos intéressés, clients et intéressés étendus, dont leur engagement fait de l'OCPED ce qu'il est et qui ont contribué au succès de cet exercice, je dis « merci ».

Notre engagement : L'OCPED, présent, pour les pêcheurs.

Le président par intérim

Stan Lazar

RÉGIE DE L'ENTREPRISE

PRÉSENT, POUR LES PÊCHEURS.

L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce est engagé à améliorer le cadre de gouvernance de l'entreprise, à renforcer la réputation et les affaires qu'il s'est méritées dans les marchés mondiaux, à maintenir et à promouvoir son mandat et à sauvegarder la valeur de ses actifs pour le Gouvernement du Canada.

Profil de l'entreprise

L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (dorénavant « OCPED », « l'Office », « l'entreprise », « nous », « notre ») est une société d'État financièrement autonome – qui achète, transforme et fait la mise en marché de tout le poisson d'eau douce pris commercialement de la région de notre mandat au Manitoba, en Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest. L'Office achète aussi du poisson provenant de l'extérieur de la région de son mandat, spécifiquement en Saskatchewan. Bien que l'Alberta soit toujours un signataire sous la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce*, l'Alberta a mis fin à la pêche commerciale dans cette province, dirigeant ses ressources vers la pêche sportive avec le résultat qu'il n'y a pas eu de livraison de poisson de l'Alberta depuis 2015.

La mission de l'Office est de fournir les services de base définis par son mandat statutaire, y compris l'achat de tout le poisson qui est à vendre, la commercialisation ordonnée du poisson, la promotion des marchés internationaux, l'accroissement de la commercialisation du poisson et l'accroissement maximum des bénéfices versés aux pêcheurs commerciaux. Pour exécuter son mandat, l'OCPED soutient une gestion ordonnée des pêcheries d'eau douce par le biais de stratégies de planification des prises, de la transformation et de commercialisation. Des paiements définitifs sont versés annuellement aux pêcheurs, par espèces, des flux de trésorerie disponibles.

L'Office a un personnel de production de plus de 180 personnes à temps plein, auquel s'ajoutent d'autres travailleurs durant les périodes de pointe. Le poisson est pris par plus de 1 700 pêcheurs commerciaux à travers la région du mandat de l'Office. Le poisson est acheté et trié par des agents d'approvisionnement contractuels et d'agences d'approvisionnement corporatives à 49 points de livraison. L'OCPED contribue de façon significative aux économies de plus de 50 collectivités du nord du Canada et le fait en agissant comme négociant de leurs prises dans plus de 14 pays.

La marque *Freshwater* continue d'être la norme de référence mondiale quant au poisson sauvage de première qualité. Elle demeure le choix numéro un des chefs américains lorsqu'ils placent le doré jaune à leur menu. L'OCPED est le plus grand et le plus fiable fournisseur de grand corégone et de caviar de grand corégone à la Finlande, et le premier approvisionneur des acheteurs d'œufs de cisco en Scandinavie. Nous sommes toujours l'approvisionneur dominant dans le marché du grand brochet en France, avec des produits de poisson haché et l'innovation de nouveaux produits. Nous sommes le plus important fournisseur individuel de produits de poisson d'eau douce au marché américain du poisson gefilte et l'usine de transformation est certifiée kasher.

Durant presque cinq décennies d'activités commerciales au Canada et à l'étranger, l'OCPED a établi et soutenu une solide réputation basée sur la fiabilité de livraison de produits sains de qualité. L'Office est un chef de file reconnu au niveau des prix, remplissant son mandat de commercialiser le poisson dans les marchés interprovinciaux et internationaux.

Assurer une gouvernance efficace

Le conseil d'administration a la responsabilité globale de contrôler la gestion des affaires de l'Office. Il exerce ses responsabilités selon les meilleurs intérêts des pêcheurs et des employés et dans les intérêts du propriétaire unique, le Gouvernement du Canada, selon les stipulations des règlements de l'entreprise et des lois pertinentes.

Pour répondre à sa responsabilité de gérance, le conseil d'administration établit et approuve l'orientation stratégique par le biais d'un plan d'affaires de cinq ans, et étudie et approuve les principales stratégies et initiatives. Il exerce une diligence raisonnable en évaluant les risques et les opportunités, en surveillant la performance financière, en assurant l'intégrité des résultats financiers et en fournissant des rapports ponctuels au Gouvernement du Canada. Un nouveau plan d'affaires de cinq ans a été soumis en avril 2017 dont l'approbation est à venir.

Le conseil d'administration est composé de neuf postes et, au 30 avril 2017, était composé de cinq membres, y compris le président-directeur général (PDG). Quatre postes étaient vacants et le conseil d'administration travaille avec Ottawa pour combler ces vacances. Le conseil d'administration et son comité tiennent des sessions à huit clos sans la présence du PDG. Le conseil d'administration s'est réuni cinq fois en personne et a tenu sept téléconférences en 2017. Le Comité d'audit et de risques aide le conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités. Durant l'exercice financier, ce comité s'est réuni quatre fois en personne et a tenu une téléconférence.

Tandis que le PDG reçoit un salaire annuel, le président du conseil d'administration est rémunéré par provision annuelle sur honoraires et par indemnité journalière établies par le gouverneur en conseil conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*. Les conseillers du conseil d'administration reçoivent une indemnité journalière également établie par le gouverneur en conseil conformément à la LGFP.

L'examen spécial a eu lieu entre octobre 2015 et juin 2016 et a étudié si les actifs de l'OCPED sont sauvegardés et contrôlés, si les ressources sont gérées économiquement et efficacement, et si les opérations sont entreprises efficacement.

Le rapport a proposé quatre recommandations :

- En consultation avec le ministère des Pêches et des Océans, l'Office devrait adresser ses insuffisances dans ses pratiques de gouvernance, y compris celles dans le domaine des profils et des compétences des membres du conseil d'administration, ainsi que des contrôles et des conflits d'intérêt possibles ou perçus.
- L'Office devrait mettre à jour son registre de risques et ses orientations et objectifs stratégiques, en consultation avec les agents du gouvernement, pour permettre de définir, d'obtenir l'approbation et de mettre promptement en vigueur une orientation stratégique à long terme. En entreprenant ceci, l'Office devrait s'assurer qu'il a l'information appropriée pour la prise de décisions.

Membre	Présence aux réunions du conseil d'administration*	Participation aux téléconférences*	Présence aux réunions de comités*
David Bevan	5/5	7/7	4/5
Bert Buckley	4/5	7/7	4/5
Vince Crate	5/5	7/7	5/5
Stan Lazar	1/1	4/5	
Dwight Williamson	5/5	6/6	5/5
John Wood	5/5	6/7	

**Le nombre de présence par rapport au nombre de réunions du conseil d'administration, de téléconférences et de réunions de comités.*

Les frais hors poche raisonnables des membres du conseil d'administration sont remboursés lorsque ces dépenses sont engagées lors d'activités ayant trait à l'OCPED, y compris les déplacements, l'hébergement et les repas. En 2017, l'OCPED a terminé une révision et a mis en vigueur une nouvelle politique sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements qui est conforme aux politiques et directives du Conseil du Trésor. Les dépenses associées des membres du conseil d'administration et des membres de la haute direction sont postées sur le site Web de l'OCPED.

Examen spécial

Durant l'exercice, le Bureau du Vérificateur général du Canada (BVG) a terminé un examen spécial de l'Office tel que requis par l'article 138 de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*. Un examen spécial est un genre d'audit de rendement et est entrepris régulièrement par le BVG sur les sociétés d'État.

- L'Office devrait créer des plans de fonctionnement et d'investissements clairs qui donnent en détails comment atteindre ses objectifs stratégiques pour les années à venir et communiquer efficacement ces plans dans toute l'entreprise.
- L'Office devrait revoir ses politiques et ses procédures pour identifier là où des mises à jour sont requis ou là où il y a des lacunes. Ceci devrait assurer que ses employés reçoivent une formation sur ces politiques et procédures conforme à leurs responsabilités. L'Office devrait évaluer et contrôler la conformité avec ses politiques et ses procédures.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

David Bevan
Président du conseil d'administration
Ottawa (Ontario)
Profession : Sous-ministre adjoint à la retraite, Pêches et Océans Canada
Nombre d'années au conseil : 1 an

Bert Buckley
Hay River (Territoires du Nord-Ouest)
Profession : Pêcheur commercial
Nombre d'années au conseil : 18 ans

Vince Crate
Fisher River Cree Nation (Manitoba)
Profession : Conseiller de bande, Fisher River Cree Nation; Pêcheur commercial
Nombre d'années au conseil : 3 ans

Stan Lazar
Président par intérim
(1er février – 30 avril 2017)
Winnipeg (Manitoba)
Profession : Directeur financier, OCPED *(2008 – 2017)*

Dwight Williamson
Winnipeg (Manitoba)
Profession : Sous-ministre adjoint à la retraite, Conservation et Ressources hydriques Manitoba
Nombre d'années au conseil : 1 an
(démissionné le 14 avril 2017)

John Wood
Président par intérim
(1er mai 2016 – 31 janvier 2017)
Sarnia (Ontario)
Profession : Consultant à la semi-retraite
Nombre d'années au conseil : 9 ans

4 postes vacants

COMITÉ D'AUDIT ET DE RISQUES

David Bevan
Président du comité
Ottawa (Ontario)

Bert Buckley
Membre
Hay River (Territoires du Nord-Ouest)

Vince Crate
Membre
Fisher River Cree Nation (Manitoba)

Dwight Williamson
Membre
Winnipeg (Manitoba)
(démissionné le 14 avril 2017)

RAPPORT DE GESTION ET ANALYSE DE LA DIRECTION

Ce rapport de gestion et analyse de la direction (« rapport de gestion ») fournit une discussion narrative soulignant les résultats financiers et opérationnels de l'OCPED pour l'exercice terminé le 30 avril 2017. Ce rapport de gestion devrait être lu avec les états financiers et les notes afférentes aux états financiers pour l'exercice.

Les résultats financiers et opérationnels du rapport de gestion sont réels au 30 avril 2017. La haute direction est responsable de l'information présentée dans le rapport annuel et dans ce rapport de gestion et analyse. Le conseil d'administration, sur recommandation du Comité d'audit et de risques, a approuvé le contenu de ce rapport de gestion et analyse et les états financiers audités.

Importance relative

En évaluant l'information qui devrait être fournie dans ce rapport de gestion, la haute direction a utilisé le principe de l'importance relative comme guide pour la communication d'informations. La haute direction considère l'information comme étant importante s'il est probable que l'omission ou l'inexactitude de l'information aurait une influence sur les décisions que prendrait un utilisateur en fonction des informations financières.

Énoncés prospectifs

On conseille aux lecteurs de se référer aux avertissements présentés à la fin de ce rapport de gestion lorsqu'ils lisent tout énoncé prospectif.

Événements importants

Le Manitoba entre dans un marché d'approvisionnement libre

En août 2016, la province du Manitoba a donné avis de son intention de se retirer de la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce*. Le 15 mars 2017, le gouvernement du Manitoba a introduit le projet de loi 23 dans l'Assemblée législative du Manitoba qui, une fois adopté, complètera le retrait du Manitoba de la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce*. On prévoit que ceci aura lieu à l'automne 2017. Ce retrait crée un environnement de marché d'approvisionnement libre. L'OCPED ne sera plus obligé d'acheter tout le poisson pris par les pêcheurs s'il n'y a pas de demande des marchés. Le nouveau plan d'affaires de l'Office harmonise l'achat du poisson dans un marché libre au Manitoba avec la demande des clients, ayant en même temps le souci de la durabilité de l'industrie et de la situation économique des pêcheurs.

Dépenses de voyages et d'accueil et procédures

En juillet 2015, l'Office a reçu une directive (P.C. 2015-1108) d'après l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* de rendre conformes ses politiques, lignes directrices et pratiques sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments reliés du Conseil du Trésor d'une façon telle qu'elles sont conformes à ses obligations légales.

Pour améliorer la transparence et la communication d'informations sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements, l'OCPED aura cette directive complètement en vigueur en octobre 2017. La politique sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements de l'OCPED est publiée sur le site Web freshwaterfish.com.

Changements au conseil d'administration et à la haute direction

En novembre 2016, John Wood a remis sa démission en tant que président par intérim dès le 31 janvier 2017. À la réunion du conseil d'administration tenue le 24 novembre 2016, Stan Lazar a été nommé président-directeur général par intérim dès le 1er février 2017.

En décembre 2016, selon les stipulations du décret PC2016-1181, le gouverneur en conseil, sous recommandation du ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, a résilié pour motif valable la nomination de l'ancien président de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, suivant une enquête indépendante menée dans les allégations et questions soulevées lors de plaintes au sujet de la conduite du président. Il avait accepté d'aller en congé administratif en mars 2016.

En décembre 2016, le président du conseil d'administration a expédié au ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne une demande de combler les postes toujours vacants au sein du conseil d'administration. La nomination la plus urgente est pour un membre ayant des compétences et de l'expérience professionnelles pour remplir le rôle de président du Comité d'audit et de risques.

Dwight Williamson a démissionné du conseil d'administration le 14 avril 2017.

Plan d'affaires

Le 13 avril 2017, le conseil d'administration de l'OCPED a approuvé le plan d'affaires 2018-2022. Le plan a été soumis au ministre des Pêcheries, des Océans et de la Garde côtière canadienne le 19 avril 2017.

Indicateur de rendement	Rendement ciblé 2017	Rendement réel 2017
Résultat net avant paiements définitifs et impôts sur le résultat	7,1 millions $	7,6 millions $
% des bénéfices versés aux pêcheurs	50,9 %	45,2 %
Capitaux propres	13,4 millions $	14,9 millions $
Réduction des dépenses de transformation et d'administration	Réduire à un montant inférieur aux prévisions	Supérieur aux prévisions
Produit net et brut des ventes	Augmentation de 2 % (73,2 millions $)	Augmentation de 3,6 %
Améliorer les efficacités directes de la main-d'œuvre	Amélioration de 2 % relativement aux résultats réels de l'exercice 2015-2016	Amélioration de 2,8 %
Améliorer les frais d'exploitation par kg	Amélioration de 3 % relativement aux résultats réels de l'exercice 2015-2016	Amélioration de 5 %
Paiements initiaux aux pêcheurs	28,9 millions $	28,9 millions $
Volume des livraisons du poisson	14,2 millions de kg	14,7 millions de kg

Indicateurs de rendement

Rendements réels relatifs aux rendements prévus

Les résultats opérationnels et financiers atteints durant l'exercice terminé le 30 avril 2017 indiquent que la plupart, quoique pas tous, des buts opérationnels et financiers établis dans le plan d'affaires 2017-2021 ont été atteints.

Résultats des opérations

Livraison du poisson L'OCPED a reçu des livraisons totalisant 14,7 millions de kg en 2017, soit une diminution de 10,3 % relativement aux livraisons de 16,4 millions de kg en 2016. Le changement des volumes de livraison est le résultat de facteurs environnementaux et biologiques ayant un effet sur les livraisons des lacs et la variété d'espèces prises durant toute l'année comparativement à il y a un an.

Produit des ventes L'OCPED a généré un produit des ventes de 75,8 millions de $ pour l'exercice 2017, une augmentation de 3,6 % relativement au produit des ventes de 73,2 millions de $ pour l'exercice 2016. L'augmentation du produit des ventes est le résultat de changements à la combinaison des produits de vente et des prix. Le total des stocks du poisson fini au 30 avril 2017 a diminué de 3 % à 18,5 millions de $ principalement dû à la demande additionnelle des clients.

Coût des biens vendus Le coût des biens vendus pour 2017 d'une somme de 61,3 millions de $ a augmenté de 1,7 % relativement au coût des biens vendus de 60,3 millions de $ en 2016. Cette augmentation est conséquente avec le changement dans le produit et les marges de profit atteints durant l'exercice 2017. Le coût des ventes des opérations de transformation comprend les coûts directs et les coûts fixes de transformation. Cette augmentation dans le coût des ventes est principalement reliée à la composition du chiffre d'affaires et des prix de ventes moyens supérieurs.

Dépenses de commercialisation et d'administration (« C&A ») Les dépenses C&A pour 2017 de 6,4 millions de $ (8,4 % du produit) ont augmenté de 10,4 % relativement aux 5,8 millions de $ (7,8 % du produit) en 2016. L'augmentation des dépenses C&A en 2017 comprend une somme additionnelle de 0,46 million de $ pour les frais de soutien aux technologies de l'information relativement à 2016 et une augmentation des coûts de C&A associés aux augmentations des volumes de ventes en 2017.

Gain de change net et perte d'instruments dérivés Durant 2017, l'Office a réalisé un gain de change net de 0,23 million de $ lié au règlement d'instruments financiers. La perte nette des instruments dérivés de 0,02 million de $ en 2017 représente le changement de la juste valeur des swaps de taux d'intérêts et des gains et pertes réalisés et non réalisés sur des contrats de change.

Frais d'impôts sur le résultat Les frais d'impôts sur le résultat pour 2017 sont de 1,08 million de $, comprenant 0,81 million de $ pour les frais d'impôts courants et 0,27 million de $ d'impôts différés. En comparaison, les frais d'impôts sur le résultat pour 2016 étaient 0,61 million de $, comprenant 1,01 million de $ pour les frais d'impôts courants et 0,403 million de $ en récupération fiscale d'impôts différés. Les frais d'impôts courants inscrits en 2017 relativement à ceux de l'exercice 2016 ont augmenté principalement à cause d'une augmentation du résultat avant les provisions pour impôt.

Résultat global L'Office a inscrit au bilan un résultat global de 3,0 millions de $ en 2017, une augmentation de 97,5 % relativement au résultat global de 1,5 million de $ en 2016. Le résultat global en 2017 est principalement dû à une augmentation des résultats contrebalancée par une augmentation des impôts sur le résultat.

Rémunération des pêcheurs L'OCPED utilise une structure de rémunération qui établit les paiements initiaux et les paiements définitifs basés sur un régime de regroupement ou de mise en commun. Les paiements définitifs sont établis en répartissant les recettes et les frais par espèces. La politique de la distribution des résultats assure qu'à la fin de l'exercice financier un montant approprié des résultats nets provenant de chaque espèce est alloué aux ressources financières requises pour le réinvestissement à long terme de l'entreprise. Après l'audit annuel par le Bureau du vérificateur général du Canada, l'Office établit les paiements définitifs provenant des recettes mises en commun. Un paiement définitif provenant de l'excédent de trésorerie de l'entreprise est versé lorsque les revenus de ventes sont supérieurs à tous les coûts directs et alloués pour une espèce donnée. Le tableau en pages 17 et 18 présente les résultats pour 2017 et une rétrospective des résultats.

Capitaux propres Une étude avait été commandée par l'OCPED en 2007 pour revoir les politiques financières, de dividendes et retenus du résultat et des niveaux de capitalisation. Des recommandations ont été formulées sur comment l'OCPED devrait financer ses exploitations et rémunérer les pêcheurs relativement à des entités et entreprises similaires. L'étude a revu des entreprises semblables et a conclu que le niveau ciblé des capitaux propres de l'OCPED devrait être de 20 % de son produit de vente annuel. La politique sur l'endettement à long terme et les capitaux propres est entrée en vigueur en 2012. Depuis l'implantation de la politique sur l'endettement à long terme et les capitaux propres, l'OCPED a connu du progrès pour positionner l'entreprise sur une base financière plus solide. Au 30 avril 2017, les capitaux propres de l'OCPED étaient 14,9 millions de $, atteignant la cible établie de 20 % du résultat net.

Flux de trésorerie et ressources en capital

Flux de trésorerie

La trésorerie a augmenté de 0,43 million de $, atteignant 1,60 million de $ au 30 avril 2017, d'une somme de 1,17 million de $ au 30 avril 2016.

Le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles a augmenté à 3,56 millions de $ pour l'exercice terminé le 30 avril 2017, d'une somme de 0,23 million de $ pour l'exercice terminé le 30 avril 2016. Ce gain est principalement attribuable à une augmentation du résultat global de 1,5 million de $ et un changement des stocks par rapport à l'exercice précédent.

Les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement a diminué à 1,70 million de $ pour l'exercice terminé le 30 avril 2017, d'une somme de 2,31 millions de $ pour l'exercice terminé le 30 avril 2016. Les dépenses en capital à l'OCPED sont encadrées par les besoins de production; le soutien aux technologies de l'information; la réglementation sur la salubrité des aliments; et un rendement du capital investi. Des projets moins orientés sur la croissance, mais essentiels, comprennent le remplacement d'équipement vieillissant, le support des édifices et de l'équipement et des investissements dans la sécurité et l'hygiène au travail. Ces dépenses sont réparties dans trois catégories :

- Édifice (0,30 million de $) : Comprend la modernisation et l'amélioration de l'usine de transformation de Winnipeg et pour les opérations sur le terrain, d'usines de transformation en région pour faciliter leur utilisation efficace, ainsi que la construction d'une installation à Hnausa (Manitoba) pour le service de la barge de Poplar River exploitée par l'Office sur le lac Winnipeg.
- Équipement, bateaux et bacs de livraison du poisson frais (1,9 million de $) : Comprend des investissements pour des améliorations de la fiabilité, de la flexibilité et de la capacité. Des investissements clés ont été faits à la barge de Poplar River et une nouvelle machine à désarêtage a été achetée pour remplacer la capacité de transformation perdue à l'usine de Winnipeg durant 2016.
- Technologie de l'information (0,09 million de $) : Comprend des ordinateurs et logiciels pour le soutien continu et le développement de la structure informatique et de communication.

Les flux de trésoreries affectés aux activités de financement se chiffraient à 1,4 million de $ pour l'exercice terminé le 30 avril 2017, relativement à 3,1 millions de $ provenant des activités de financement pour l'exercice terminé le 30 avril 2016.

Emprunts

L'OCPED rencontre son objectif de se positionner sur une base financière plus solide par le remboursement de sa dette. Au 30 avril 2017, le solde des emprunts de l'OCPED était de 23,6 millions de $, comprenant 10,8 millions de $ de prêts en fonds de roulement et 12,8 millions de $ de prêts à vue remboursables par versements. Durant l'exercice, le remboursement annuel du principal sur les prêts à vue remboursables par versements était 0,934 million de $. Depuis la mise en œuvre de sa stratégie de remboursements d'emprunts en 2012, l'OCPED a réduit ses emprunts à vue remboursables par versements de 3,7 millions de $, de 16,5 millions de $ en 2012 à 12,8 millions de $ en 2017.

Voir la note 11 des notes afférentes aux états financiers pour le détail sur les emprunts de l'OCPED.

Engagements et éventualités

Voir la note 17 des notes afférentes aux états financiers pour le détail sur les engagements et éventualités de l'OCPED.

Perspectives et risques

Les rendements de l'Office sont influencés par plusieurs facteurs, y compris les pressions des concurrents, les conditions économiques et la volatilité des livraisons du poisson et des marchés dans lesquelles nous le vendons. Les résultats opérationnels et financiers réalisés durant l'exercice terminé le 30 avril 2017 indiquent que l'Office a rencontré les objectifs financiers établis dans son plan d'affaires 2016-2017 à 2020-2021 dont l'approbation du Gouvernement du Canada est à venir. Les risques suivants ont été identifiés comme étant particulièrement importants dans l'actuel environnement opérationnel.

Risques stratégiques

Mandat

L'OCPED est une société d'État dont le propriétaire unique est le Gouvernement du Canada et est gouverné principalement sous la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce (LCPED)* et la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP).* Le retrait imminent du Manitoba de la *LCPED* pourrait créer des changements aux objectifs ou législation du propriétaire qui pourraient avoir un impact sur les rendements. La situation crée de l'incertitude au long terme.

Livraisons du poisson

Des occasions et risques environnementaux, biologiques et économiques ont un effet sur les volumes de poisson livrés à l'OCPED d'une année à l'autre. L'OCPED utilise, sur une base régulière, une planification opérationnelle et une gestion quotidienne efficaces pour adresser ces questions et autres enjeux pour répondre à son mandat. La décision du Manitoba de se retirer de la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* fournit à la fois des risques et des opportunités pour l'Office. Dès le retrait du Manitoba, des concurrents seront libres d'acheter le poisson de la province du Manitoba. La continuité de l'approvisionnement sera un risque clé et l'OCPED conclut présentement des contrats d'approvisionnement de trois à cinq ans avec des pêcheurs, des agents d'approvisionnement et des coopératives de pêcheurs pour s'assurer la matière première nécessaire pour répondre aux besoins de ses clients et pour maintenir la valeur et l'efficacité des actifs de l'OCPED. Sous la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce*, l'OCPED doit acheter tout le poisson pris légalement qui lui est offert. Avec le retrait du Manitoba, l'OCPED n'achètera plus tout le poisson, mais seulement les espèces et quantités requises pour maximiser les efficacités de transformation, optimiser les coûts et rentabilité et répondre aux besoins des clients.

Changements dans les besoins réglementaires

L'*Accord économique et commercial global Canada-Union européenne* et les tendances mondiales récentes ont indiqué que l'imposition de droits domestiques et internationaux, de contrôles sur l'exportation, de tarifs, d'embargos, de sanctions et autres restrictions sur le commerce pourraient avoir un effet sur les opérations et les marchés de l'OCPED.

Incertitude géopolitique

Des conflits en Europe de l'Est et le protectionnisme de l'administration américaine dans les marchés américains de l'OCPED pourraient avoir un impact supplémentaire sur l'Office. La volatilité de la politique internationale et des environnements économiques demeurent un risque dans plusieurs des marchés de l'OCPED.

Risques financiers

Taux de change

Une partie importante du produit de l'Office est libellée en devises étrangères, principalement en dollars américains, ce qui expose l'Office à un risque de change ainsi que des fluctuations des taux de change internationaux de devises. Bien que l'OCPED utilise une stratégie de couverture, la volatilité des devises étrangères, particulièrement le dollar américain, crée un risque sous-jacent aux produits.

Taux d'intérêt

Des données récentes de la Banque du Canada suggèrent que l'économie canadienne a démontré des signes hésitants de croissance. Même si les exportations canadiennes demeurent faibles et que les incertitudes géopolitiques et des politiques économiques continuent d'assombrir les perspectives mondiales et les perspectives canadiennes, on prévoit une augmentation des taux d'intérêt dans un avenir rapproché. L'OCPED a des swaps de taux d'intérêt totalisant 12,8 millions de $. Les swaps de taux d'intérêt courants fixent les taux d'intérêt d'une somme de 5,3 millions de $ jusqu'en 2029 et d'une somme de 7,5 millions de $ jusqu'en 2032. Tout emprunt additionnel nécessaire pour les fonds de roulement de l'Office est assujetti à la volatilité des taux d'intérêt.

Énoncés prospectifs

Ce rapport annuel, y compris ce rapport de gestion et d'analyse de la direction, contiennent des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes de la haute direction au sujet des objectifs, plans et stratégies de l'OCPED. Les énoncés prospectifs sont typiquement

identifiés par des mots ou bouts de phrases comme « plans », « anticiper », « s'attendre à », « croire », « évaluer » et autre vocabulaire semblable. Ces énoncés prospectifs ne sont pas des faits, mais des prévisions sur les rendements et des résultats opérationnels anticipés (hypothèses). Bien que la haute direction soit d'avis que ces hypothèses sont raisonnables en fonction de l'information disponible, il se peut qu'elles soient erronées. Ces prévisions de résultats futurs sont assujetties à un nombre de risques, d'incertitudes et autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents des résultats anticipés par l'OCPED. Ces risques, incertitudes et autres facteurs comprennent, mais ne sont pas limités à, les risques et incertitudes indiqués ci-dessus dans la section Perspective et risques, ainsi que dans la note 6 – Instruments financiers et gestion des risques financiers des états financiers de l'OCPED.

Dans la mesure où l'OCPED fournit des informations financières ou des prévisions financières prospectives, telles que des rendements opérationnels et financiers futurs, l'OCPED fournit ces informations dans le but de décrire les attentes futures. Les lecteurs sont donc prévenus que ces informations ne pourraient pas convenir pour d'autres fins. De plus, des informations financières et des prévisions financières prospectives, ainsi que toute information prospective en général, sont basées sur des hypothèses et assujetties à des risques.

Les lecteurs sont encouragés à tenir soigneusement compte de ces facteurs lors de l'évaluation de ces énoncés prospectifs. À la lumière de ces hypothèses et risques, les événements prévus dans ces énoncés prospectifs pourraient ne pas avoir lieu. L'OCPED ne peut pas assurer que les résultats ou événements prévus seront réalisés. En conséquence, les lecteurs sont mis en garde de ne pas placer de la confiance injustifiée dans ces énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs de ce rapport annuel sont émis seulement en date du 11 juillet 2017 et l'OCPED ne met pas publiquement à jour ces énoncés pour refléter des informations nouvelles, d'événements futurs ou des changes des circonstances ou pour toute autre raison après cette date.

BÉNÉFICES ET LIVRAISONS DES PRODUITS

Sommaire de dix ans (2008-2017) pour l'exercice terminé le 30 avril
Paiements initiaux et paiements définitifs en millions de dollars

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Doré jaune										
Livraisons	6,2	6,2	5,8	5,9	6,0	5,7	5,7	4,8	4,6	4,6
Prix/kilo brut	3,50 $	3,35 $	3,22 $	2,83 $	3,19 $	3,13 $	2,88 $	3,50 $	4,00 $	3,59 $
Paiements initiaux	20,2 $	20,8 $	17,5 $	15,5 $	16,4 $	15,8 $	15,5 $	14,5 $	15,5 $	16,7 $
Paiements définitifs	1,5 $	0,0 $	1,2 $	1,2 $	2,7 $	2,0 $	0,9 $	2,3 $	2,9 $	3,3 $
Total des paiements	21,7 $	20,8 $	18,7 $	16,7 $	19,1 $	17,8 $	16,4 $	16,8 $	18,4 $	20,0 $
Moyenne mobile/3 ans	20,7 $	21,3 $	20,4 $	18,7 $	18,2 $	17,9 $	17,8 $	17,0 $	17,2 $	18,4 $
Grand corégone										
Livraisons	3,8	5,1	5,1	4,6	3,8	3,7	3,6	4,0	4,8	4,4
Prix/kilo brut	1,08 $	1,49 $	1,39 $	1,17 $	1,18 $	1,44 $	1,56 $	1,81 $	1,69 $	1,69 $
Paiements initiaux	3,9 $	7,6 $	7,1 $	5,4 $	4,5 $	5,4 $	5,4 $	6,6 $	8,1 $	7,5 $
Paiements définitifs	0,2 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,2 $	0,6 $	0,0 $	0,0 $
Total des paiements	4,1 $	7,6 $	7,1 $	5,4 $	4,5 $	5,4 $	5,6 $	7,2 $	8,1 $	7,5 $
Moyenne mobile/3 ans	5,2 $	5,9 $	6,3 $	6,7 $	5,7 $	5,1 $	5,2 $	6,1 $	7,0 $	7,6 $
Grand brochet										
Livraisons	1,9	2,1	1,9	1,8	1,9	2,0	2,0	2,2	2,3	1,7
Prix/kilo brut	0,79 $	0,90 $	0,89 $	0,78 $	0,79 $	0,80 $	0,80 $	0,89 $	0,91 $	0,81 $
Paiements initiaux	1,2 $	1,9 $	1,6 $	1,4 $	1,5 $	1,6 $	1,6 $	1,9 $	2,1 $	1,4 $
Paiements définitifs	0,3 $	0,0 $	0,1 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,1 $	0,0 $	0,1 $*
Total des paiements	1,5 $	1,9 $	1,7 $	1,4 $	1,5 $	1,6 $	1,6 $	2,0 $	2,1 $	1,5 $
Moyenne mobile/3 ans	1,1 $	1,5 $	1,7 $	1,7 $	1,5 $	1,5 $	1,6 $	1,7 $	1,9 $	1,8 $
Doré noir										
Livraisons	0,1	0,3	0,6	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,2
Prix/kilo brut	4,00 $	3,33 $	3,17 $	3,00 $	2,29 $	2,71 $	2,67 $	2,67 $	2,33 $	2,99 $
Paiements initiaux	0,4 $	1,0 $	1,9 $	0,6 $	0,4 $	0,6 $	0,8 $	0,8 $	0,7 $	0,5 $
Paiements définitifs	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,1 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $
Total des paiements	0,4 $	1,0 $	1,9 $	0,6 $	0,5 $	0,6 $	0,8 $	0,8 $	0,7 $	0,5 $
Moyenne mobile/3 ans	0,6 $	0,6 $	1,1 $	1,2 $	1,0 $	0,6 $	0,6 $	0,7 $	0,8 $	0,7 $

* Œufs de grand brochet seulement
** Œufs de cisco seulement

BÉNÉFICES ET LIVRAISONS DES PRODUITS

Sommaire de dix ans (2008-2017) pour l'exercice terminé le 30 avril
Paiements initiaux et paiements définitifs en millions de dollars

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Meunier										
Livraisons	1,8	2,0	2,2	1,0	1,6	1,3	2	2,6	2,8	2,3
Prix/kilo brut	0,39 $	0,35 $	$0,36	$0,30	$0,46	$0,49	$0,45	$0,42	$0,46	$0,48
Paiements initiaux	0,6 $	0,7 $	$0,8	$0,3	$0,7	$0,6	$0,9	$1,1	$1,3	$1,1
Paiements définitifs	0,1 $	0,0 $	$0,0	$0,0	$0,0	$0,0	$0,0	$0,0	$0,0	$0,0
Total des paiements	0,7 $	0,7 $	$0,8	$0,3	$0,7	$0,6	$0,9	$1,1	$1,3	$1,1
Moyenne mobile/3 ans	0,7 $	0,7 $	$0,7	$0,6	$0,6	$0,6	$0,8	$0,9	$1,1	$1,2
Perchaude										
Livraisons	0,3	0,1	0,2	0,2	0,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Prix/kilo brut	2,67 $	3,00 $	2,00 $	2,00 $	3,75 $	3,16 $	2,00 $	2,00 $	3,00 $	4,15 $
Paiements initiaux	0,8 $	0,3 $	0,4 $	0,4 $	1,0 $	0,3 $	0,2 $	0,2 $	0,2 $	0,4 $
Paiements définitifs	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,1 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,1 $	0,1 $
Total des paiements	0,8 $	0,3 $	0,4 $	0,4 $	1,1 $	0,3 $	0,2 $	0,2 $	0,3 $	0,5 $
Moyenne mobile/3 ans	0,7 $	0,6 $	0,5 $	0,4 $	0,6 $	0,6 $	0,6 $	0,2 $	0,2 $	0,3 $
Autres espèces										
Livraisons	0,6	0,8	0,5	0,5	0,5	0,6	0,7	1,3	1,5	1,4
Prix/kilo brut	0,83 $	0,88 $	0,60 $	0,60 $	0,60 $	0,79 $	1,00 $	1,17 $	1,07 $	0,95 $
Paiements initiaux	0,5 $	0,7 $	0,3 $	0,3 $	0,3 $	0,4 $	0,7 $	1,5 $	1,6 $	1,3 $
Paiements définitifs	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,0 $	0,1 $ **
Total des paiements	0,5 $	0,7 $	0,3 $	0,3 $	0,3 $	0,4 $	0,7 $	1,5 $	1,6 $	1,4 $
Moyenne mobile/3 ans	0,6 $	0,6 $	0,5 $	0,4 $	0,3 $	0,3 $	0,5 $	0,9 $	1,3 $	1,5 $
Toutes catégories et espèces										
Livraisons	14,7	16,6	16,3	14,2	14,3	13,6	14,4	15,3	16,4	14,7
Prix/kilo brut	2,02 $	1,99 $	1,90 $	1,77 $	1,94 $	1,97 $	1,82 $	1,93 $	1,98 $	1,96 $
Paiements initiaux	27,6 $	33,0 $	29,6 $	23,9 $	24,8 $	24,8 $	25,1 $	26,5 $	29,4 $	28,9 $
Paiements définitifs	2,1 $	0,0 $	1,3 $	1,2 $	3,0 $	2,0 $	1,1 $	3,0 $	3,0 $	3,5 $
Total des paiements	29,7 $	33,0 $	30,9 $	25,1 $	27,8 $	26,8 $	26,2 $	29,5 $	32,4 $	32,4 $
Moyenne mobile/3 ans	29,6 $	31,2 $	31,2 $	29,7 $	27,9 $	26,6 $	26,9 $	27,5 $	29,4 $	31,4 $

* Œufs de grand brochet seulement
** Œufs de cisco seulement

SOMMAIRE FINANCIER DES DIX DERNIÈRES ANNÉES

Pour l'exercice terminé le 30 avril
Tous les montants en millions de dollars

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Produits	58,2 $	62,5 $	66,4 $	66,8 $	66,9 $	63,5 $	68,5 $	71,0 $	73,2 $	75,8 $
Résultats (pertes) avant paiements définitifs et impôts	2,3 $	(0,7) $	1,5 $	0,1 $	5,7 $	4,5 $	3,3 $	6,2 $	5,1 $	7,6 $
Frais d'achat du poisson	29,2 $	35,3	31,6 $	26,6 $	27,8 $	27,4 $	28,0 $	29,5 $	32,6 $	32,0 $
Résultats avant impôts plus frais d'achat du poisson	31,5 $	34,6 $	33,1 $	26,7 $	33,5 $	31,9 $	31,3 $	35,7 $	37,7 $	39,6 $
Créances clients	5,5 $	6,2 $	8,1 $	7,0 $	6,4 $	6,4 $	7,1 $	6,6 $	8,7 $	10,2 $
Stocks – Produits finis du poisson	10,6 $	16,0 $	15,0 $	9,1 $	9,6 $	12,7 $	12,6 $	15,4 $	18,6 $	18,5 $
Stocks – Matériaux d'emballage et fournitures	0,7 $	0,8 $	0,9 $	0,9 $	0,9 $	1,1 $	0,9 $	0,8 $	1,1 $	1,1 $
Immobilisations – Valeur comptable nette	10,6 $	13,9 $	14,3 $	13,8 $	17,7 $	21,2 $	20,9 $	19,4 $	20,0 $	20,3 $
Emprunts	18,8 $	30,8 $	29,4 $	23,6 $	21,1 $	27,2 $	26,0 $	21,3 $	24,6 $	23,6 $
Capitaux propres	3,6 $	2,8 $	2,7 $*	1,7 $*	4,2 $	6,8 $	8,2 $	10,4 $	11,9 $	14,9 $

*Retraité pour rendre conforme à la présentation des Normes internationales d'information financière (IFRS).

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE LA COMMUNICATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce ci-joints ainsi que tous les renseignements qui font partie du présent Rapport annuel sont la responsabilité de la direction de l'Office.

Ces états financiers ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) telles que publiées par le Bureau international des normes comptables en utilisant les meilleures estimations et le jugement de la direction lorsque requis. Les états financiers comprennent certains montants, comme les dépréciations, la provision concernant la réduction à leur valeur de réalisation estimative nette de tous les stocks des produits finis du poisson difficiles à écouler ou invendables, les instruments financiers dérivés évalués à leur valeur juste et l'estimation de la durée de vie utile des immobilisations corporelles qui sont nécessairement fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction. L'intégrité et l'objectivité des données dans ces états financiers sont la responsabilité de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel concorde avec celle des états financiers.

En s'acquittant de sa responsabilité en ce qui a trait à l'intégrité et la fidélité des états financiers, la direction maintient des systèmes et des pratiques de contrôle financier et de gestion conçus pour donner une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que des registres appropriés sont tenus et que les transactions de l'Office sont conformes à la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)* et aux règlements lorsque requis, la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* et ses règlements et les règlements administratifs de l'OCPED ainsi que la directive (C.P. 2015-1108) émise en vertu de l'article 89 de la LGFP.

Le Conseil d'administration est responsable de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne les rapports financiers et le contrôle interne. Le Conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité par le biais du Comité d'audit et de risques. Le Comité d'audit et de risques rencontre la direction et les auditeurs externes indépendants pour discuter d'audit, de contrôles internes et autres questions financières pertinentes. Le Comité de vérification et de risque se réunit pour examiner les états financiers avec les auditeurs externes et soumet ses rapports au Conseil d'administration. Le Conseil d'administration examine et approuve les états financiers.

L'auditeur externe indépendant de l'Office, soit le vérificateur général du Canada, a audité les états financiers de l'Office selon les normes canadiennes d'audit et a exprimé son opinion sur les états financiers au ministre responsable de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

Le président-directeur général par intérim

Stanley A. Lazar, CPA, CMA

Le contrôleur

Denis P. Lavallée, CPA, CA

Winnipeg, Canada
Le 11 juillet 2017

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Office of the Auditor General of Canada | Bureau du vérificateur général du Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 avril 2017, et l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce au 30 avril 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Observations

Sans assortir mon opinion d'une réserve, j'attire l'attention sur la note 2 des états financiers qui indique que la province du Manitoba compte se retirer de l'entente de participation conclue en vertu de la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce*. Les pêcheurs du Manitoba fournissent environ 80 pour cent de la matière première de l'Office. Cette situation, exposée dans la note 2, indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce à poursuivre son exploitation.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS) ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* et ses règlements, aux règlements administratifs de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce ainsi qu'à l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Pour le vérificateur général du Canada,

Heather McManaman, CPA, CA
Directrice principale

Le 11 juillet 2017
Halifax, Canada

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 avril 2017
(en milliers de $ CAN)

	2017	2016
ACTIF		
À court terme		
Trésorerie	1 601 $	1 172 $
Créances (note 6)	10 239	8 727
Charges payées d'avance	164	124
Stocks (note 7)	19 591	19 687
	31 595	29 710
À long terme		
Immobilisations corporelles (note 8)	20 162	19 874
Immobilisations incorporelles (note 9)	144	113
	20 306	19 987
Total de l'actif	**51 901 $**	**49 697 $**
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (notes 6 et 10)	5 699 $	5 693 $
Obligation constituée au titre des avantages sociaux futurs (note 12)	560	587
Provision pour paiements définits à verser aux pêcheurs	3 500	3 000
Emprunts (notes 6 et 11)	23 574	24 561
Obligation liée à un passif environnemental (note 17)	434	1 046
Passif financier dérivé (note 6)	1 318	1 297
	35 085	36 184
À long terme		
Passif d'impôts différés (note 15)	1 673	1 399
Obligation constituée au titre des avantages sociaux futurs (note 12)	222	226
	1 895	1 625
Capitaux propres		
Résultats non distribués	14 921	11 888
Total du passif et des capitaux propres	**51 901 $**	**49 697 $**

Engagements et éventualités (note 17)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil d'administration :

Le président du Conseil d'administration

David Bevan

Conseiller du Conseil d'administration

John Wood

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Exercice terminé le 30 avril 2017
(en milliers de $ CAN)

	2017	2016
Produits		
À l'exportation	63 805 $	63 149 $
Au Canada	12 024	10 023
	75 829	73 172
Coût des biens vendus		
Stocks d'ouverture des produits finis du poisson	18 639	15 405
Ajouter frais d'achat et de transformation du poisson		
Frais d'achat du poisson	32 059	32 566
Salaires et avantages sociaux – Usine	12 146	13 032
Idemnités d'empaquetage et frais d'exploitation des agences d'approvisionnement	4 474	4 830
Emballage et stockage	4 743	4 877
Transport	2 842	2 674
Réparation et entretien – Usine de Winnipeg	1 445	1 544
Services publiques et impôts fonciers	1 271	1 534
Amortissement des immobilisations liées à la production (note 8)	1 411	1 489
Autres	816	977
	79 846	78 928
Moins stocks de clôture des produits finis du poisson, nets des réductions de valeur (note 7)	(18 497)	(18 639)
	61 349	60 289
Marge brute d'exploitation	**14 480**	**12 883**
Frais de commercialisation et d'administration		
Salaires et avantages sociaux	3 185	3 206
Commissions (note 13)	1 302	1 176
Traitement des données, bureau et services professionnels	1 305	847
Publicité et promotion	238	251
Frais et honoraires pour les réunions	71	44
Autres	189	128
Amortissement des immobilisations liées à l'administration (notes 8 et 9)	117	99
	6 407	5 751
Autres produits et charges		
(Gain net) perte nette de change (note 6)	(226)	207
Perte nette du produit financier dérivé (note 6)	20	191
Obligation liée à un passif environnemental (note 17)	-	1 046
Autre produit (note 14)	(1 201)	(1 241)
Autres charges (note 14)	1 197	1 127
Produits financiers	(11)	(8)
Frais de crédit	678	665
	457	1 987
Résultat avant la provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs et impôt sur le résultat	**7 616**	**5 145**
Provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs	3 500	3 000
Charge d'impôt sur le résultat (note 15)	1 083	609
Résultat global total	**3 033 $**	**1 536 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Exercice terminé le 30 avril 2017
(en milliers de $ CAN)

	2017	2016
Résultats non distribués au début de l'exercice	11 888 $	10 352 $
Résultat global	3 033	1 536
Résultats non distribués à la fin de l'exercice	**14 921 $**	**11 888 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 30 avril 2017
(en milliers de $ CAN)

	2017	2016
Activités opérationnelles		
Résultat global de l'exercice	3 033 $	1 536 $
Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Charge d'impôt différé (récupération fiscale différée)	274	(403)
Amortissement	1 672	1 705
Perte (gain) sur la cession d'immobilisations corporelles	107	(4)
Réductions de valeur des stocks	2 339	3 501
Perte de change sur le billet à ordre en dollars américains	446	194
Augmentation du passif financier dérivé	21	191
Augmentation de la provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs	500	-
Augmentation de l'obligation liée à un passif environnemental	-	1 046
Variation nette des postes du fonds de roulement hors trésorerie liés aux activités opérationnelles :		
Augmentation des créances	(1 512)	(2 083)
Augmentation des stocks	(2 243)	(6 925)
Augmentation des charges payés d'avance	(40)	(56)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(392)	1 600
Diminution de l'obligation liée à un passif environnemental	(612)	-
Diminution des obligations constituées au titre des avantages sociaux futurs	(31)	(79)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	**3 562**	**223**
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 858)	(2 319)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	158	8
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	**(1 700)**	**(2 311)**
Activités de financement		
Emprunts émis	-	4 000
Remboursement des emprunts	(1 433)	(933)
Flux de trésorerie (affectés aux) provenant des activités de financement	**(1 433)**	**3 067**
Augmentation de la trésorerie au cours de l'exercice	**429**	**979**
Trésorerie au début de l'exercice	1 172	193
Trésorerie à la fin de l'exercice	**1 601 $**	**1 172 $**
Informations supplémentaires		
Frais d'intérêts payés	517 $	505 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Le 30 avril 2017
(en milliers de dollars)

1. NATURE ET DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

L'Office a été constitué en 1969 par la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* en vue de commercialiser, de vendre et d'acheter du poisson d'eau douce ainsi que des produits et des sous-produits du poisson à l'intérieur et à l'extérieur du Canada.

L'Office est tenu d'acheter tout le poisson pêché légalement dans les régions d'eau douce, ce qui englobe présentement les provinces de l'Alberta et du Manitoba ainsi que les Territoires du Nord-Ouest. La participation de ces provinces et territoire a été établie en vertu d'une entente conclue avec le gouvernement du Canada. L'Office est tenu de mener ses activités tout en étant financièrement autonome, sans crédits parlementaires. Conformément à la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce*, le plafonnement des emprunts autorisés de l'Office est 50 millions de dollars. Au 30 avril 2017, l'ensemble des emprunts de l'Office ne peut dépasser 32,9 millions de dollars tels qu'autorisés par le ministre des Finances.

L'adresse enregistrée du siège social de l'Office et son principal lieu d'affaires est le 1199, chemin Plessis à Winnipeg (Manitoba). L'Office est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. L'Office est une société d'État fédérale visée par règlement et est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat conformément à la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

En juillet 2015, l'Office a reçu une directive (P.C. 2015-1108) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* ordonnant l'Office d'arrimer ses politiques, lignes directrices, pratiques et les instruments apparentés sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements de telle sorte qu'ils seraient conséquents avec ses obligations légales, et de faire rapport de la mise en œuvre de cette directive dans son prochain plan d'affaires. L'Office prévoit avoir terminé la mise en œuvre complète d'ici le mois d'octobre 2017.

2. AVENIR DE LA CORPORATION

En août 2016, la province du Manitoba a avisé le Gouvernement du Canada de son intention de se retirer de l'entente de participation établie par la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* et a introduit le 15 mars 2017 le projet de loi 23 pour modifier la Loi sur la pêche (Manitoba). Avec l'adpotion de ce projet de loi, le Manitoba ne ferait plus partie de l'entente de participation conclue par la province sous la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* et le Manitoba ne serait plus une province participante en vertu de cette Loi.

Le retrait de la province du Manitoba présente un risque important aux opérations et à la viabilité financière de l'Office parce que les pêcheurs du Manitoba fournissent approximativement 80 % de la matière première de l'Office. Le plan d'affaires 2017-2018 à 2021-2022, qui a été soumis au ministre pour approbation, propose un modèle d'affaires modifié étant donné l'intention du Manitoba de mettre fin à sa participation sous la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce*.

L'Office travaille avec les intéressés touchés pour préparer la transition à un environnement de marché libre au Manitoba. Obtenir un approvisionnement constant de poisson pour utiliser l'infrastructure de transformation à l'usine de Winnipeg et rencontrer les engagements avec ses clients dans les marchés mondiaux est une priorité de l'Office. Ainsi, l'Office a commencé à conclure des contrats d'approvisionnement à long terme avec les pêcheurs du Manitoba comme cela a été fait avec les pêcheurs de la Saskatchewan lorsque cette province s'est retirée de l'entente de participation en 2012. À date, un nombre important de pêcheurs du Manitoba a signé de telles ententes.

Ces états financiers ne comprennent pas d'ajustements aux valeurs comptables des actifs et passifs et aux produits et charges constatés qui pourraient être nécessaires si l'Office ne réussissait pas à atteindre ceci.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Mode de présentation

Les états financiers ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles que publiées par le Bureau international des normes comptables (« BINC »). Les états financiers ont été préparés sur une base de comptabilité au coût historique, sauf pour les instruments dérivés qui ont été évalués à la juste valeur.

Les principales conventions comptables résumées ci-dessous ont été imputées de façon conséquente à toutes les périodes de communication d'informations financières dans toutes les soldes des états financiers.

Sauf avis contraire, les données de ces états financiers sont en milliers de dollars canadiens, ce qui est la monnaie de fonctionnement de l'Office.

Ces états financiers ont été approuvés pour diffusion publique par le conseil d'administration de l'Office le 11 juillet 2017.

3.2 Trésorerie

La trésorerie comprend l'encaisse que l'Office a en banque.

3.3 Créances

Les créances sont constatées à leur valeur de réalisation anticipée, soit le montant de la facture originale moins une estimation de dépréciation de ces créances. Une estimation des dépréciations des créances est calculée lorsqu'il y a une preuve objective que l'Office ne sera pas capable de recouvrir tous les montants dus d'après les termes originaux des créances.

3.4 Stocks

Les stocks des produits finis du poisson sont comptabilisés au cours de l'exercice au coût réel des achats du poisson plus le coût réel de la main-d'œuvre directe et des frais généraux directement liés à la transformation du poisson. L'Office utilise la méthode du coût moyen pondéré pour attribuer les frais généraux fixes et les frais généraux variables aux stocks des produits finis du poisson. À la fin de l'exercice, les stocks des produits finis du poisson sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimatif dans le cour normal des activités de l'entreprise moins les frais prévus du coût d'achèvement estimatif et les frais nécessaires estimatifs pour réaliser la vente. Les dépréciations des stocks et les reprises des dépréciations sont indiquées dans le coût des ventes de l'état du résultat global.

3.5 Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés lorsque l'Office devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur. Les frais de transaction qui sont attribuables directement à l'acquisition ou à l'émission d'actif financier et de passif financier (autres que les actifs financiers et les passifs financiers à leur juste valeur par le biais du résultat net) sont ajoutés ou déduits de la juste valeur des actifs financiers ou des passifs financiers, tels qu'approprié, lors de la comptabilisation initiale.

Les frais de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers ou de passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont constatés immédiatement dans le résultat net.

3.5.1 Méthode aux taux d'intérêt effectif

La méthode au taux d'intérêt effectif est une méthode pour calculer le coût amorti d'un passif financier et d'affectation des charges d'intérêt au cours des périodes visées. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise de façon exacte les décaissements futurs estimatifs durant la durée anticipée de vie du passif financier, ou lorsqu'approprié, à une période plus courte, à la valeur comptable nette au moment de la comptabilisation initiale.

3.6 Actif financier

Les actifs financiers de l'Office sont classés en fonction de deux catégories spécifiées : les actifs financiers « à la juste valeur par le biais du résultat net » et les « prêts et créances ». Le classement dépend de la nature et de l'objectif de l'actif financier et est établi lors de la comptabilisation initiale. Tous les achats réguliers ou ventes normalisés d'actifs financiers sont constatés et décomptabilisés à la date de transaction.

3.6.1 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixes ou des paiements déterminables qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Les prêts et les créances sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins tout montant de perte de valeur. Les actifs de cette catégorie comprennent les créances et sont classés comme des actifs courants dans l'état de la situation financière.

Le produit des intérêts est constaté en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les créances à court terme, où la constatation de l'intérêt serait insignifiante.

3.6.2 Actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers sont classés comme à la juste valeur par le biais du résultat net lorsque l'actif financier est soit détenu à des fins de transaction ou soit désigné comme actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

Un actif financier est classé comme étant détenu à des fins de transactions si :

- il a été acquis principalement avec l'objectif d'être vendu dans un proche avenir; ou
- lors de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés que l'Office gère ensemble et qui démontre une tendance à court terme de prise de profits; ou
- il est un instrument dérivé qui n'est pas désigné ou efficace comme instrument de couverture; ou
- un actif financier autre qu'un actif financier détenu à des fins de transaction peut être désigné à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale.

Les actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés à la juste valeur, et les profits ou pertes de réévaluation sont comptabilisés dans le résultat net. La juste valeur est calculée de la façon décrite dans la note 6.2.

L'Office n'a désigné aucun actif financier à la juste valeur par le biais du résultat net.

3.6.3 Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers, autres que ceux classés à la juste valeur par le biais du résultat net, sont évalués pour des indicateurs de dépréciation à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il y a des preuves objectives de dépréciation que, comme résultat d'un ou plus d'événements qui ont eu lieu après la comptabilisation initiale de l'actif financier, les flux futurs de trésorerie prévus de l'investissement ont été touchés.

Des preuves objectives de dépréciation pourraient inclure :

- des difficultés financières significatives de la part du débiteur; ou
- non respect du contrat, tel le non paiement ou le retard dans les paiements; ou
- il devient probable que le débiteur envisage une faillite ou subira une réorganisation financière; ou
- une diminution significative de la solvabilité du débiteur.

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, le montant de la dépréciation constaté est la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, actualisé au taux d'intérêt effectif de l'actif financier à l'origine.

La valeur comptable d'un actif financier est réduite directement par la dépréciation pour tous les actifs financiers à l'exception des créances, où la valeur comptable est réduite par l'utilisation d'un compte de réserve pour créances irrécouvrables. Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, elle est enlevée de l'état de l'évolution en réduction du compte de réserve. Le recouvrement subséquent des montants crédités auparavant de l'état de l'évolution est crédité contre le compte de réserve. Les changements de la valeur comptable du compte de réserve sont constatés dans le résultat net.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, si dans une période subséquente, le montant de la dépréciation diminue et que la diminution peut être rattachée objectivement à un événement survenu après la constatation de la dépréciation, la dépréciation préalablement constatée est contrepassée par le biais du résultat net dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de la dépréciation ne dépasse pas ce que le coût amorti aurait été si la dépréciation n'avait pas été constatée.

3.6.4 Décomptabilisation des actifs financiers

L'Office décomptabilise un actif financier seulement lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif prennent fin, ou lorsque l'Office transfert l'actif financier et la presque totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif à une autre entité.

3.7 Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés comme soit des passifs à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme « autres passifs financiers ».

3.7.1 Passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'un passif financier est soit détenu à des fins de transaction ou lorsqu'il est désigné à sa juste valeur par le biais du résultat net.

Un passif financier est classé comme étant détenu à des fins de transaction selon les mêmes critères décrits à la note 3.6.2 pour un actif financier classé comme étant détenu à des fins de transaction.

L'Office n'a désigné aucun passif financier à sa juste valeur par le biais du résultat net à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés à la juste valeur, et tout profit ou toute perte de réévaluation constaté dans le résultat net. La juste valeur est établie de la manière décrite dans la note 6.2.

3.7.2 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur, incluant les frais de transaction. Les autres passifs financiers (y compris les emprunts) sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

3.7.3 Décomptabilisation des passifs financiers

L'Office décomptabilise des passifs financiers lorsque les obligations de l'Office sont acquittées, annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

3.8 Instruments financiers dérivés

L'Office utilise de façon sélective des instruments financiers dérivés principalement pour gérer les risques financiers et son exposition aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêts. La politique de l'Office est de ne pas utiliser des instruments dérivés pour des fins de négociation ou de spéculation.

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur lorsque l'Office devient une partie liée aux provisions contractuelles de l'instrument et réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les couvertures conclues représentent des couvertures économiques. Les coûts de transactions imputables sont comptabilisés dans le résultat net lorsqu'ils ont lieu. Le profit ou la perte qui en résulte est constaté immédiatement dans le résultat net.

Un instrument dérivé qui a une juste valeur positive est comptabilisé comme un actif financier; un instrument dérivé qui a une juste valeur négative est comptabilisé comme un passif financier. Un instrument dérivé est présenté comme un actif à long terme ou un passif à long terme sur l'état de la situation financière si la durée à la date d'échéance du contrat de l'instrument est supérieure à 12 mois et qu'il n'est pas anticipé qu'il y ait réalisation ou résolution d'ici 12 mois. Les autres instruments dérivés sont présentés comme des actifs à court terme ou des passifs à court terme.

3.9 Immobilisations corporelles

3.9.1 Comptabilisation de l'avoir

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût moins l'amortissement accumulée et toute dépréciation accumulée. Les coûts incluent les frais directement attribuables. Les coûts de réparation et d'entretien sont constatés à l'état du résultat global lorsqu'ils ont lieu. Les coûts de la production immobilisée comprennent les coûts directs des matériaux et de la main d'œuvre et les autres coûts directement attribuables à apporter l'immobilisation à sa mise en service pour l'utilisation prévue, les coûts de démantèlement et d'enlèvement des items et de restaurer le site sur lequel ils étaient situés, et les coûts de financement de l'immobilisation admissibles pour laquelle la date d'entrée en service pour la capitalisation est le 1er mai 2010 ou après.

Lorsque des composants d'un élément des immobilisations corporelles ont des durées de vie utile différentes, ils sont constatés comme des postes séparés (composants clé) des immobilisations corporelles.

3.9.2 Amortissement

L'amortissement est calculé en fonction de la durée prévue de la vie utile des immobilisations, selon la méthode linéaire :

Bâtiments :	Stations lacustres et autres bâtiments – Améliorations	5 à 65 ans
	Usine	40 ans
Matériel :	Machines et matériel de bureau	3 à 40 ans
	Roulant	5 ans
Bacs de livraison du poisson frais / conteneurs		3 à 10 ans
Bateaux		3 à 35 ans

Les coûts des systèmes en voie de développement et des immobilisations de production qui sont améliorées ou achetées, mais qui ne sont pas encore utilisés, sont imputés au poste de construction en cours. Lorsque ces immobilisations sont mises en service, leur coût est viré au poste d'immobilisations corporelles approprié et sont amortis en conséquence.

La terre franche n'est pas amortie.

Les durées prévues de la vie utile, les valeurs comptables nettes et les méthodes d'amortissement sont revues à chaque période de présentation de l'information financière et des ajustements nécessaires sont constatés sur une base prospective comme changement d'estimations.

3.9.3 Coûts ultérieurs

Les frais d'entretien et de réparation ordinaire sont constatés comme dépenses lorsqu'ils ont lieu.

Les frais encourus pour une pièce de rechange d'une immobilisation sont constatés à la valeur comptable de la pièce qui a été remplacée.

Les frais d'inspections et de révisions majeures sont comptabilisés dans la valeur comptable de l'item ou comme un remplacement. Tout montant résiduel de la valeur comptable d'une inspection antérieure est décomptabilisé.

3.9.4 Décomptabilisation

Un item d'immobilisation est décomptabilisé lorsqu'on s'en défait ou lorsqu'il n'y a plus d'avantage économique futur de son utilisation ou de sa cession. Le profit ou la perte de cession d'un item est établi comme étant la différence entre les produits de la vente et la valeur comptable de l'actif et est constaté dans le résultat net lorsque l'item est décomptabilisé.

3.10 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les frais associés aux logiciels du système informatique d'exploitation, y compris leur mise en œuvre initiale et leur configuration. Ces frais sont amortis, après l'établissement de la faisabilité technologique, selon la méthode linéaire, répartis sur la vie utile prévue d'environ 5 ans. L'Office n'a aucune immobilisation incorporelle à durée indéfinie. La période d'amortissement ainsi que la méthode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une vie utile définie sont revues au moins à chaque période de présentation de l'information financière. Si la vie utile prévue de l'actif est différente des estimations antérieures, la période d'amortissement est modifiée en conséquence.

3.11 Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

L'Office évalue à chaque date de présentation de l'information financière s'il y a une indication d'une dépréciation d'un actif. Si une telle indication existe, ou si une évaluation annuelle d'un actif est requise, l'Office calcule une estimation du montant recouvrable de l'actif. Le montant recouvrable est le plus élevé de la juste valeur de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie moins les coûts de vente et de sa valeur d'usage. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est supérieure au montant recouvrable, l'actif est considéré comme étant déprécié et est décomptabilisé au montant recouvrable.

La valeur d'usage est établie en actualisant les estimations des flux de trésorerie futurs en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'actuelle évaluation du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques de l'actif. En établissant la juste valeur moins les coûts de vente, on tient compte des transactions récentes du marché, si elles sont disponibles. Si aucune transaction de ce genre n'est identifiée, un modèle d'évaluation approprié est utilisé.

Les calculs des dépréciations de l'Office sont basés sur des budgets et des calculs de prévision détaillés qui sont préparés séparément pour chacune des unités génératrices de trésorerie de l'Office auxquelles les actifs individuels sont attribués. Ces calculs budgétaires et de prévisions couvrent généralement une période de cinq années. Pour des périodes de plus longue durée, un taux de croissance à long terme est calculé et appliqué pour projeter les flux de trésorerie futurs après la cinquième année.

Une perte causée par la dépréciation est comptabilisée dans l'état du résultat global si la valeur comptable de l'actif ou celle de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle elle est attribuée est supérieure à son montant recouvrable. Les pertes causées par des dépréciations sont comptabilisées dans les catégories de dépenses qui sont conséquentes avec la fonction de l'actif touché.

Une évaluation est entreprise à chaque date de présentation de l'information financière pour voir s'il n'y a aucune indication qu'une dépréciation n'existe plus ou qu'elle serait de valeur moindre. Si une telle indication existe, l'Office calcule une estimation du montant recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie. Une dépréciation préalablement constatée est contrepassée seulement s'il y a eu un changement dans les hypothèses utilisées pour établir la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière fois qu'une dépréciation avait été constatée. La contrepassation est limitée afin que la valeur comptable de l'actif ne dépasse pas le montant recouvrable, ni la valeur comptable qui aurait été établie, nette de l'amortissement, si n'y avait pas eu de dépréciation de constater pour l'actif durant la période antérieure. Une telle contrepassation est constatée dans l'état du résultat global.

3.12 Paiements aux pêcheurs et capitaux propres

L'Office achète le poisson à des prix initiaux établis par le Conseil d'administration, qui sont fondés sur des projections opérationnelles que l'Office prépare, et le coût de ces achats est compris dans le coût des ventes. Le Conseil approuve, s'il y a lieu, les paiements définitifs à verser aux pêcheurs. Les paiements définitifs aux pêcheurs sont constatés comme un passif dans l'état de la situation financière et passés en charges dans l'état du résultat global.

Les paiements définitifs aux pêcheurs sont calculés en utilisant la formule suivante : le résultat global avant les provisions pour impôt plus l'amortissement annuel moins la moyenne mobile sur trois ans (l'exercice en cours et les deux exercices précédents) des flux de trésorerie affectés à l'achat d'immobilisations corporelles.

Cependant, sans égard au calcul des paiements définitifs utilisant la formule, le Conseil d'administration se réserve la décision finale sur quand et combien des résultats non distribués et des flux de trésorerie seront versés aux pêcheurs sous forme de paiements définitifs.

3.13 Conversion de devises

Les produits et charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen du mois durant lequel la transaction a eu lieu. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan. Tous les gains et toutes les pertes engendrés par la conversion de devises sont inclus dans les gains nets et pertes nettes de change de l'état du résultat global.

3.14 Avantages sociaux

3.14.1 Avantages sociaux à court terme

Les avantages sociaux à court terme sont les avantages sociaux qui seront réglés dans les douze mois suivant la fin de la période durant laquelle les employés étaient en service. Les avantages à court terme de l'Office comprennent les traitements et salaires, les vacances annuelles et les autres types d'avantages à court terme.

L'Office constate un montant non actualisé pour les avantages sociaux à court terme gagnés par un employé en échange pour les services rendus durant la période comme un passif dans l'état de la situation financière, après la déduction des montants déjà payés comme une dépense dans les résultats nets.

3.14.2 Prestations de retraite

Essentiellement, tous les employés de l'Office sont admissibles au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitués en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Des cotisations sont versées par les employés et par l'Office pour couvrir les coûts de service courants. Conforme aux obligations statutaires en place, l'Office n'a aucune obligation légale ou implicite de défrayer des cotisations supplémentaires pour ce qui a trait à des services antérieurs ou des insuffisances actuarielles du Régime. Par conséquence, les contributions sont constatées comme une dépense de l'exercice durant lequel les employés ont rendu le service et représentent la totalité des obligations de l'Office envers le Régime.

L'obligation comptabilisée pour les prestations de retraite représente une valeur nette actuelle actuarielle des obligations des prestations de retraite relativement à une entente avec le syndicat de ses employés qui établit les états de service des employés de l'usine de transformation du poisson dès cette date et rétroactivement jusqu'au 1er avril 1973. L'Office est requis de contribuer la part de l'employeur à toute contribution d'un employé dans le cadre de cette entente.

3.14.3 Obligation au titre des indemnités pour accidents du travail

L'Office est assujetti à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État* et est donc auto-assuré pour les indemnités relatives aux accidents du travail des employés de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. En tant qu'employeur auto-assuré, l'Office est responsable de toute indemnité encourue à cet effet depuis sa constitution. Les montants des indemnités des travailleurs à payer sont comptabilisés selon l'indemnité d'invalidité et la pension du survivant accordées pour les accidents qui ont eu lieu.

L'obligation au titre des indemnités pour accidents du travail représente la valeur nette actuarielle des obligations des bénéfices pour les accidentés du travail de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce lorsque les prestations sont approuvées par la Commission des accidents du travail du Manitoba, ou lorsque les modifications législatives sont adoptées et les coûts anticipés dans l'avenir peuvent être calculés de façon raisonnable.

Les changements à la valeur nette courante des obligations non capitalisées sont basés sur des prévisions actuarielles actualisées en tant que résultat de l'expérience actuelle et des changements aux hypothèses actuarielles. Les ajustements résultant de gains ou de pertes actuariels sont inscrits à l'exercice où ils ont lieu.

3.14.4 Obligation au titre des congés de maladie

Le plan de congés de maladie de l'Office fournit aux employés admissibles la possibilité d'accumuler les journées de congés de maladie. Le plan est une obligation non provisionnée définie payée de la trésorerie par des contributions de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

L'obligation au titre des congés de maladie représente une valeur actuelle nette actuarielle des passifs pour les congés de maladie des employés admissibles de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce.

Les changements à la valeur nette courante des obligations non provisionnées sont basés sur des prévisions actuarielles mises à jour en tant que résultat de l'expérience actuelle et des changements aux hypothèses actuarielles. Les ajustements résultant de gains ou de pertes actuariels sont inscrits à l'exercice où ils ont lieu.

3.15 Comptabilisation des produits

Les produits vendus, net des primes de promotion et des retours, sont inscrits sur une base de comptabilité d'exercice et sont constatées lorsque les critères suivants ont été satisfaits :

- le risque et les bénéfices des produits sont transférés au client;
- l'Office ne retient aucune responsabilité administrative continue à un degré associé à la propriété ni un contrôle effectif sur les produits vendus;
- le montant du produit peut être constaté de façon fiable; il est probable que les bénéfices économiques associés à la transaction couleront à l'Office; et
- que les coûts engagés ou qui seront engagés par rapport à la transaction peut être constatés de façon fiable.

3.16 Éventualités

Des éventualités sont comptabilisées lorsque l'Office a une obligation actuelle (légale ou constructive) d'un résultat d'un événement antérieur, lorsqu'il est probable qu'un décaissement de ressources représentant des bénéfices économiques requis pour régler l'obligation et lorsqu'une estimation fiable peut être faite du montant des obligations. Lorsque l'Office s'attend à ce qu'une partie ou la totalité de la provision sera remboursée, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais seulement lorsque le remboursement est quasiment une certitude. La dépense reliée à toute provision est présentée, nette de tout remboursement, dans l'état du résultat global. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est notable, les provisions sont actualisées en utilisant un taux actuel qui reflète, lorsqu'approprié, les risques spécifiques au passif. Lorsque l'actualisation est

utilisée, l'augmentation de la provision due au passage du temps est constatée comme un coût financier.

3.17 Impôt sur le résultat

La dépense de l'impôt sur le résultat comprend la somme de l'impôt exigible et l'impôt différé.

3.17.1 Impôt exigible

L'impôt exigible est basé sur le résultat net imposable pour l'exercice. Le résultat net imposable diffère du résultat net inscrit dans l'état du résultat global à cause d'items de produits et de charges qui sont imposables ou déductibles dans d'autres exercices et des items qui ne sont jamais imposables ou déductibles. Le passif de l'Office pour l'impôt exigible est calculé en utilisant les taux d'impôt qui sont en vigueur ou en grande partie en vigueur par la fin de la période de présentation de l'information financière.

3.17.2 Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé en fonction des différences temporelles entre les montants comptables des actifs et des passifs inscrits à l'état du résultat global et les assiettes fiscales correspondantes utilisées pour le calcul du résultat imposable.

Les passifs d'impôt différé sont généralement constatés pour toutes les différences imposables temporaires. Les actifs d'impôt différé sont généralement comptabilisés pour toutes les différences imposables temporaires dans la mesure qu'il est probable que les résultats nets imposables seront disponibles contre lesquels ces différences de déduction temporaires peuvent être utilisées.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et réduite dans la mesure qu'il n'est plus probable que suffisamment de résultat net imposable serait disponible pour permettre tout l'actif ou une partie de l'actif d'être recouvert.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt qui devraient être en vigueur pour la période durant laquelle le passif est réglé ou l'actif est réalisé, basé sur des taux d'impôt et les lois sur l'impôt qui sont en vigueur ou en grande partie en vigueur par la fin de la période de présentation de l'information financière. L'évaluation des passifs et des actifs d'impôt différé reflète les enjeux d'impôt qui découleraient de la manière selon laquelle l'Office s'attend, à la fin de la période de présentation de l'information financière, de recouvrer ou régler la valeur comptable de ses actifs et de ses passifs.

3.17.3 Impôt exigible et impôt différé pour l'exercice

L'impôt exigible et l'impôt différé sont constatés dans le résultat net, sauf lorsqu'ils sont en rapport à des items qui sont constatés dans un autre résultat global ou directement dans les capitaux propres, dans tels cas, l'impôt exigible et l'impôt différé sont aussi comptabilisés respectivement dans l'autre résultat global ou directement dans les capitaux propres.

4. PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE RELATIVES AUX ESTIMATIONS

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui doivent être faites dans l'application de politiques comptables qui ont un effet sur les montants des actifs, des passifs, des produits, des dépenses et la divulgation de passifs éventuels. Les estimations et les hypothèses qui s'y rapportent sont basées sur l'expérience antérieure et d'autres facteurs considérés comme raisonnables compte tenu des circonstances, donnant des résultats qui forment la base de la formulation d'hypothèses sur les valeurs comptables des actifs et des passifs qui ne sont pas immédiatement évidentes de d'autres sources.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues sur une base continue. Les révisions aux estimations sont comptabilisées dans la période où l'estimation est révisée si la révision a un effet uniquement durant cette période, ou dans la période où a lieu la révision et dans les périodes futures si la révision a un effet durant la période actuelle et durant les périodes futures. Les jugements émis par la direction dans la mise en œuvre des IFRS qui ont un effet significatif sur les états financiers ont trait aux suivants :

4.1.1 Dépréciation d'un actif non financier

Le test de dépréciation de l'Office est basé sur des calculs de valeurs d'utilisation qui utilisent un modèle de flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie proviennent des budgets des cinq prochaines années et sont sensibles au taux d'actualisation utilisé ainsi que les rentrées de fonds futures anticipées et le taux de croissance utilisé pour des fins d'extrapolation. Se référer à la note 3.11.

4.1.2 Immobilisations

Les immobilisations, qui comprennent les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile définie sont amorties sur leur durée de vie utile. Les durées de vie utile sont basées sur les estimations de la direction des périodes de service fournies par les actifs. La durée de vie utile de ces actifs est revue périodiquement pour voir si elle est toujours pertinente. Des changements aux estimations de la durée de vie utile auraient un effet sur les dépenses futures d'amortissement et les valeurs comptables futures des actifs. Se référer aux notes 3.9.2 et 3.10.

4.1.3 Provision d'évaluation des stocks

La provision d'évaluation des stocks est une estimation des stocks périmés ou qui s'écoulent lentement. La direction revoit les estimations régulièrement. Tout changement à l'estimation aura un impact sur la provision d'évaluation des stocks.

4.1.4 Impôt sur le résultat

L'Office opère sous un régime qui requiert des calculs pour lesquels l'établissement ultime de l'imposition est incertain durant le cours ordinaire des affaires. Les passifs sont constatés pour des charges d'impôt basées sur des prévisions d'impôt additionnel qui serait tout probablement dû. Lorsque le résultat final d'imposition est différent du montant qui avait été constaté à l'origine, de tels écarts auront un effet sur les actifs et les passifs d'impôt de l'exercice durant lequel la détermination a été faite.

L'actif et le passif d'impôt différé comprennent des écarts temporaires entre les valeurs comptables et le taux d'imposition des actifs et passifs. La date de la contrepassation des différences temporaires pourrait avoir lieu à plusieurs exercices dans l'avenir et le montant relié d'impôt différé est calculé en grande partie en utilisant le taux d'impôt fixé par la loi durant cet exercice.

Si les résultats dans l'avenir étaient différents de façon adverse aux meilleures prévisions de la haute direction des résultats futures des opérations ayant un effet sur la date de la contrepassation des différences temporaires dans les déductions, l'Office pourrait connaître des ajustements matériels des ajustements d'impôt différé. De tels ajustements d'impôt différé n'aurait pas comme résultat une sortie immédiate de trésorerie et n'aurait pas d'effets immédiats sur les flux immédiats de trésorerie de l'Office.

5. MISE EN APPLICATION DES NORMES COMPTABLES IFRS NOUVELLES OU MODIFIÉES

5.1 Normes comptables IFRS nouvelles ou modifiées ayant un effet sur les montants communiqués et / ou constatés dans les états financiers

Durant le présent exercice, l'Office a revu les énoncés comptables IFRS nouveaux et modifiés publiés par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) qui sont entrés en vigueur durant l'exercice qui s'est terminé le 30 avril 2017. Les énoncés comptables nouveaux et modifiés n'ont pas eu d'impact sur les états financiers de l'Office.

5.2 Normes comptables IFRS nouvelles ou modifiées émises mais pas encore entrées en vigueur

L'Office a revu les nouveaux énoncés comptables et les modifications aux énoncés comptables qui ont été publiés mais qui ne sont pas encore entrés en vigueur et a conclu que les énoncés suivants pourraient avoir un impact sur les états financiers de l'Office dans les prochaines années.

IFRS 9 : Instruments financiers

En juillet 2014, le CNCI a émis une version complète de la norme IFRS 9, « Instruments financiers », émise pour la première fois en novembre 2009, qui incorpore les exigences des étapes de comptabilité pour la classification et l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture du projet du CNCI de remplacer la norme IAS 39 Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. La norme IFRS 9 introduit une approche basée sur des principes pour le classement des actifs financiers basés sur le modèle d'affaires de l'entreprise et la nature des flux de trésorerie de l'actif. IFRS s'applique obligatoirement à compter du 1er janvier 2018.

L'Office évalue présentement l'impact de ces modifications de l'IFRS 9 sur ses états financiers. L'impact n'est pas connu à ce temps.

IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

En mai 2014, le CNCI a publié la norme IFRS 15, Produis des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients, qui établie les principes pour les informations à fournir sur la nature, le montant, la date et l'incertitude des produits et des flux de trésorerie provenant des contrats d'une entité avec ses clients. L'IFRS 15 entre obligatoirement en vigueur à compter du 1er janvier 2018.

L'Office n'a pas encore évalué l'impact de l'adoption de la norme IFRS 15 sur ses états financiers. Par contre, l'adoption de la modification ne devrait pas sensiblement affecter les états financiers de l'Office.

IFRS 16 : Contrats de location

En janvier 2016, le CNCI a publié la norme IFRS 16, « Contrats de location », qui établie les principes que les deux parties à un contrat utilisent pour fournir les informations pertinentes sur les contrats de location de manière à ce ces transactions soient fidèlement présentées. IFRS 16 exige que tous les contrats de location doivent figurer au bilan financier du preneur. Il y a aussi des modifications de la comptabilisation durant la durée du contrat de location. De façon plus spécifique, le preneur constatera la charge de la plupart des contrats de location comme contrat de location-financement, même si les frais de locations annuels sont constants. Le traitement comptable des bailleurs demeure sensiblement le même que les pratiques courantes. Ils continuent de classer les contrats de location comme contrat de location simple ou comme contrat de location-financement. L'IFRS 16 entre obligatoirement en vigueur à compter du 1er janvier 2019.

L'Office n'a pas encore évalué l'impact de l'adoption de la norme IFRS 16 sur ses états financiers. Par contre, l'adoption de la modification ne devrait pas sensiblement affecter les états financiers de l'Office.

IAS 7 : Tableau des flux de trésorerie

En janvier 2016, le CNCI a modifié la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », qui exige d'une entité qu'elle présente un tableau de flux de trésorerie comme partie intégrante de ses principaux états financiers. Ces modifications à portée réduite

de l'IAS 7 exige d'une entité de fournir des informations sur les changements de ses passifs découlant de ses activités de financement comme élément de ce tableau. La modification de l'IAS 7 entre obligatoirement en vigueur à compter du 1er janvier 2017. L'Office évalue présentement l'impact de ces modifications de l'IAS 7 sur ses états financiers. L'impact n'est pas connu à ce temps.

6. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

6.1 Gestion des risques relatifs de capital

L'Office est assujetti à la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi qu'à toute directive découlant de ces lois. Ces lois ont un effet sur la manière dont l'Office gère son capital, entre autres, en établissant les grands objectifs de l'Office. Spécifiquement, l'Office doit tenir compte du besoin de mener son exploitation sur une base d'autonomie financière tout en générant des bénéfices pour les pêcheurs.

L'Office définit et calcule son capital de la façon suivante :

	2017	**2016**
Résultats non distribués	14 921 $	11 888 $
Emprunts	23 574	24 561
	38 495 $	36 449 $

Les objectifs de l'Office dans la gestion du capital sont :

- de fournir des liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières, son plan d'exploitation et son plan stratégique;
- de générer des rendements croissants pour les pêcheurs; et
- de maintenir sa capacité financière et l'accès aux institutions de crédit pour soutenir le développement futur de l'entreprise, y compris les dépenses en immobilisations.

Durant l'exercice, l'Office se fiait principalement à ses flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation pour supporter ses objectifs.

La capacité de l'Office d'obtenir du capital additionnel est affectée par les conditions du marché et par les dispositions des lois qui gouvernent l'entreprise. Un aperçu des limites imposées sur les emprunts de l'Office et de l'accès aux institutions de crédit est donné dans la note 1. En vertu de la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, l'Office doit indiquer dans son plan d'entreprise annuel, ou dans une modification de celui-ci, son intention d'emprunter des fonds. Le plan d'entreprise et toute modification à ce plan doivent être approuvés par le Conseil d'administration de l'Office et par le gouverneur en conseil. Le calendrier des futurs emprunts n'est pas déterminable.

Ces objectifs et stratégies sont revus dans le plan d'entreprise annuel soumis au Conseil d'administration et adopté par ce dernier. La stratégie globale de l'Office en ce qui a trait à la gestion de risque de capital demeure inchangée de celle pour l'exercice financier terminé le 30 avril 2016 étant donné que les paiements aux pêcheurs sont basés le résultat global avant la provision pour l'impôt sur le bénéfice plus l'amortissement annuel moins la moyenne pondérée des achats au comptant d'immobilisations des trois derniers exercices.

L'Office n'est pas assujetti à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur.

6.2 Classement et évaluation de la juste valeur des instruments financiers

6.2.1 Valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable des actifs et des passifs financiers de l'Office se rapproche de la juste valeur des actifs et des passifs financiers.

L'Office n'avait pas d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ou disponibles à la vente à la fin des périodes de référence présentées.

L'Office a calculé les justes valeurs de ses instruments financiers comme suit :

i) La valeur comptable de la trésorerie, les créditeurs et créances et autres charges à payer est une approximation des justes valeurs à cause de la courte période à l'échéance de ces instruments financiers.

ii) La juste valeur des emprunts a été calculée en se fondant sur la méthode de la valeur actuelle des flux de trésorerie en utilisant les taux du marché appropriés aux dates respectives présentées.

iii) Les justes valeurs des contrats de change à terme et des contrats de swaps de taux d'intérêts sont basées sur le calcul des prix de marché ajustés. L'Office tient compte du risque de ses contreparties et de son propre risque pour la valeur juste de ses instruments financiers.

6.2.2 Hiérarchie des justes valeurs

Les instruments financiers, autre que ceux qui ne sont pas évalués à la juste valeur et pour lesquels la juste valeur est une approximation de la valeur comptable, qu'ils soient ou ne soient pas constatés à la juste valeur au bilan, doivent communiquer leur juste valeur et être classés selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données d'entrées utilisées pour les évaluations :

Niveau 1 – Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Données d'entrée autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (p.ex. : comme prix) ou indirectement (p.ex. : dérivés des prix)

Niveau 3 – Données d'entrée des actifs ou passifs non observables qui ne sont pas fondées sur les activités de marché (données d'entrée non observables).

L'évaluation de la juste valeur de la trésorerie est classée comme un instrument financier de niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs au 30 avril 2017 et 2016. Les évaluations de la juste valeur de tous les instruments financiers de l'Office sont classées au niveau 2 de l'hiérarchie des justes valeurs au 30 avril 2017 et 2016.

Il n'y a pas eu de transfert d'instruments financiers entre les niveaux durant l'exercice terminé le 30 avril 2017.

Les évaluations de la juste valeur constatées au bilan sont classées comme suit :

	2017	2016
Passif lié a des instruments dérivés	1 318 $	1 297 $

6.2.3 Charges financières

L'Office a inscrit des dépenses d'intérêt par rapport aux instruments financiers suivants :
(en milliers de $ CAN)

	2017	2016
Intérêts débiteurs des emprunts et autres créditeurs	678 $	665 $

6.3 Objectifs et cadre de gestion des risques financiers

L'utilisation d'instruments financiers par l'Office l'expose aux risques suivants :

i) risque de crédit
ii) risque de liquidité
iii) risque de marché (qui comprend le risque de change et le risque de taux d'intérêt)

Le Conseil d'administration a la responsabilité globale pour l'établissement et la surveillance du cadre de gestion des risques. Le Comité d'audit et de risque aide le Conseil d'administration et est responsable de revoir, d'approuver et de contrôler les politiques de gestion des risques de l'entreprise, y compris le développement d'un programme de gestion des risques qui comprend l'établissement de la tolérance de l'entreprise au risque, l'identification et le calcul de l'impact de divers risques et le développement de plans d'actions de gestion des risques pour mitiger les risques qui dépassent les niveaux de tolérance de risque de l'entreprise. Le Comité d'audit et de risques fait régulièrement rapport de ses activités au Conseil d'administration.

6.3.1 Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit est le risque d'une perte financière pour l'Office lorsqu'un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles, et provient principalement de la trésorerie de l'Office, de ses créances et de ses instruments financiers dérivés. L'Office a adopté une politique de traiter uniquement avec des contreparties solvables comme moyens de limiter le risque d'une perte financière provenant de défaut de paiement. Le risque de l'Office et la cote de solvabilité de ses contreparties sont contrôlés de façon continue.

La valeur comptable des actifs financiers représente le niveau d'exposition maximal au risque de crédit.

Créances

L'exposition de l'Office au risque associé avec les créances est essentiellement influencée par les données démographiques de la clientèle de base de l'Office, y compris le risque associé avec le genre de client et avec le pays dans lequel le client exploite son entreprise.

L'Office gère ce risque par la surveillance de la solvabilité des clients. L'Office a établi des processus lorsqu'il fait affaire avec des clients des pays étrangers afin de gérer le risque rattaché aux clients étrangers. La direction de l'Office revoit la liste détaillée des créditeurs sur une base régulière pour des changements de soldes de clients qui pourraient présentées des enjeux de recouvrement.

Le niveau d'exposition maximal au risque de crédit provenant des créances se présente comme suit par régions géographiques :

	2017			**2016**		
	Devise originale ($ CAN)	Devise originale ($ US)	($ CAN)	Devise originale ($ CAN)	Devise originale ($ US)	($ CAN)
Canada	1 088 $	111 $	1 240 $	571 $	- $	571 $
États-Unis d'Amérique	49	3 835	5 289	232	4 088	5 362
Europe	1 771	640	2 647	2 043	265	2 376
Créances hors commerce	1 063	-	1 063	418	-	418
			10 239 $			8 727 $

Les créances sont classées comme prêts et comme créances, et sont évaluées au coût amorti.

Au 30 avril 2017, cinq clients représentaient 41 % du solde des créances. Au 30 avril 2016, quatre clients représentaient 34 % du solde des créances. Les clients représentent principalement des distributeurs.

L'Office établit une provision pour les dépréciations qui reflète une estimation du montant de créances irrécouvrables. Cette provision est basée sur des comptes spécifiques et est établie en tenant compte des connaissances de l'Office de la situation financière de ses clients, du classement chronologique des comptes, des climats des affaires et géopolitique actuels, de la concentration des débiteurs et du secteur d'activité ainsi que de l'expérience historique.

Le classement chronologique des créances nets se présente comme suit :

	2017		**2016**	
Courant, 0 à 30 jours	8 272	$	6 767	$
En souffrance, de 31 à 60 jours	390		673	
En souffrance, plus de 61 jours	514		869	
Créances hors commerce	1 063		418	
	10 239	$	8 727	$

L'Office n'a aucun actif offert en garantie relativement aux créances et autres comptes à recevoir.

Trésorerie
L'Office gère le risque de crédit associé à la trésorerie en déposant uniquement avec des contreparties fiables, telles les principales institutions financières canadiennes. Le niveau d'exposition maximal au risque de crédit associé à l'encaisse au 30 avril 2017 était de 1 601 $ (1 172 $ en 2016).

Instruments financiers dérivés
L'Office gère son risque de crédit provenant de ses instruments financiers dérivés en établissant des contrats seulement avec des contreparties solvables telles les plus importantes institutions financières canadiennes. Le risque de crédit maximum provenant de ses instruments financiers à la date d'échéance était néant (néant en 2016).

6.3.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque associé à une situation où l'Office serait incapable de rencontrer ses obligations financières lorsque celles-ci arrivent à échéance. L'Office gère son risque de liquidité par la surveillance continue des flux actuels et prévus de trésorerie pour s'assurer, dans la limite du possible, que l'entreprise aura toujours suffisamment de liquidité pour rencontrer ses passifs lorsqu'ils arrivent à échéance, dans des conditions ordinaires et extrêmes, sans encourir des pertes inacceptables ou risquer d'endommager la réputation de l'Office.

Le tableau suivant présente les dates les plus tôt à laquelle les créditeurs et autres charges à payer, les passifs financiers dérivés et les emprunts arrivent à échéance en date du 30 avril. Les flux de trésorerie prévus de l'Office de certains instruments varient de façon significative de cette analyse. Par exemple, les prêts de nature remboursables à vue sont inclus dans la tranche de temps de la plus courte durée.

2017	Moins de 1 mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	3 712 $	854 $	1 133 $	- $	- $	5 699 $
Passif financier dérivé	81	127	266	610	285	1 369
Emprunts (note 11)	23 574	-	-	-	-	23 574
Total	27 367 $	981 $	1 399 $	610 $	285 $	30 642 $

2016	Moins de 1 mois	1 à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer	2 629 $	253 $	2 811 $	- $	- $	5 693 $
Passif financier dérivé	21	63	176	730	307	1 297
Emprunts (note 11)	19 541	5 020	-	-	-	24 561
Total	22 191 $	5 336 $	2 987 $	730 $	307 $	31 551 $

6.3.3 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que des changements aux prix du marché, tels les taux de change et les taux d'intérêts aient un effet sur les flux de trésorerie futurs de l'Office ou sur la juste valeur de son portefeuille d'instruments financiers. L'objectif de la gestion du risque de marché est de gérer et de contrôler l'exposition de l'Office au risque de marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant les rendements sur le risque.

Risque de change

L'Office est exposé au risque de change sur une portion significative de ses transactions commerciales qui sont libellées en dollars américains. L'Office n'a pas couvert ses créances clients en dollars américains puisque le risque de change est à un niveau inférieur à ceux des exercices précédents. Une portion des emprunts est libellée en dollars américains (note 11).

Le gain net de change de 226 $ (perte de 207 $ en 2016) représente les pertes et les gains réalisés sur le règlement d'instruments financiers.

L'Office est exposé à un risque de change dans sa trésorerie, ses créances, ses créditeurs et charges à payer et ses emprunts, réparti de la façon suivante :

(en milliers de $ US)	**2017**	**2016**
Trésorerie	1 272 $	895 $
Créances	4 586	4 265
Créditeurs et charges à payer	(503)	(52)
Emprunts	(4 000)	(4 000)
Actifs nets exposés au risque de change	1 355 $	1 108 $

En se basant sur l'exposition nette, y compris les instruments financiers dérivés présentés ci-dessus, et en assumant que toutes les autres variables demeurent constantes, une augmentation hypothétique de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait comme résultat une diminution du résultat global de 136 $ (diminution de 111 $ en 2016). Une diminution hypothétique de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain aurait comme résultat une augmentation du résultat global de 136 $ (augmentation de 111 $ en 2016).

Risque de taux d'intérêt

Les emprunts de l'Office l'exposent à un risque de taux d'intérêt sur des emprunts totalisant 12 808 $ (13 742 $ en 2016). L'Office gère l'exposition à ce risque en utilisant des swaps de taux d'intérêt approuvés par le Conseil d'administration.

L'Office utilise des swaps de taux d'intérêt sur l'emprunt pour limiter le risque des taux d'intérêt. Les contrats de swaps de taux d'intérêt permettent à l'Office de remplacer un taux d'intérêt variable sur un emprunt par un taux d'intérêt fixe.

Une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêts à la date du bilan aurait augmenté le résultat global de 734 $ (898 $ en 2016) et augmenté les capitaux propres de 734 $ (898 $ en 2016). Une diminution de 100 points de base des taux d'intérêts à la date du bilan aurait diminué le résultat global de 831 $ (1 008 $ en 2016) et diminué les capitaux propres de 831 $ (1 008 $ en 2016).

L'Office utilise aussi des contrats de ce genre dans le cadre de sa gestion de ses besoins globaux de trésorerie. Une somme de 1 318 $ (1 297 $ en 2016) est comprise dans le passif financier dérivé, représentant la juste valeur des instruments financiers dérivés détenus :

	2017		**2016**	
Contrats à terme de gré à gré variables à echéance	236	$	-	$
Swaps de taux d'interêts	1 082		1 297	
	1 318	$	1 297	$

Les montants nominaux de référence en cours pour les contrats de swaps de taux d'intérêt que l'Office a conclus sont présentés ci-dessous :

	2017		**2016**	
Contrats à terme de gré à gré variables à echéance	10 750	$	-	$
Swaps de taux d'interêts	12 808		13 742	
	23 558	$	13 742	$

La perte nette sur les instruments dérivés de 20 $ (perte de 191 $ en 2016) représente le changement de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt.

Autre risque de prix
L'Office croit qu'il n'est pas exposé à aucun autre risque de prix important en rapport avec ses instruments financiers.

7. STOCKS

	2017		**2016**	
Matières premières et fournitures	1 094	$	1 048	$
Produits finis du poisson	20 836		22 140	
Reduction de valeur des produits finis imputés à l'exercice	(2 339)		(3 501)	
	19 591	$	19 687	$

Des réductions de valeur des stocks de 2 339 $ (3 501 $ en 2016) sont comprises dans les valeurs des stocks comme le coût des biens vendus. Le montant des réductions de valeur des stocks constaté comme charge pour l'exercice est 61 349 $ (60 289 $ en 2016). Il n'y a aucun bien offert en garantie relativement aux stocks. Il n'y a pas eu de réductions de valeur antérieures contrepassées durant cet exercice.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2017	2016
Coût	44 391 $	42 677 $
Amortissement accumulé	(24 229)	(22 803)
Valeur comptable nette	**20 162 $**	**19 874 $**
Valeur comptable nette par catégorie d'actif		
Terrains	336 $	336 $
Bâtiments	5 444	5 146
Matériel	11 581	10 911
Bacs de livraison du poisson frais / conteneurs	138	123
Bateaux	2 660	2 164
Construction en cours	3	1 194
Valeur camptable nette	**20 162 $**	**19 874 $**

Coût	Terrains	Bâtiments	Matériel	Bacs de livraison du poisson frais / conteneurs	Bateaux	Construction en cours	Total
Solde au l[er] mai 2015	336 $	13 737 $	21 515 $	1 295 $	3 433 $	121 $	40 437 $
Entrées	-	235	1 065	28	13	1 057	2 398
Transferts	-	-	(96)	-	-	16	(80)
Cessions	-	-	(78)	-	-	-	(78)
Solde au 30 avril 2016	336	13 972	22 406	1 323	3 446	1 194	42 677
Entrées	-	299	1 202	39	617	-	2 157
Transferts	-	366	825	-	-	(1 191)	-
Cessions	-	-	(443)	-	-	-	(443)
Solde au 30 avril 2017	**336 $**	**14 637 $**	**23 990 $**	**1 362 $**	**4 063 $**	**3 $**	**44 391 $**

Accumulated depreciation	Terrains	Bâtiments	Matériel	Bacs de livraison du poisson frais / conteneurs	Bateaux	Construction en cours	Total
Solde au l[er] mai 2015	- $	8 452 $	10 487 $	1 135 $	1 162 $	- $	21 236 $
Amortissement	-	374	1 082	65	120	-	1 641
Cessions	-	-	(74)	-	-	-	(74)
Solde au 30 avril 2016	-	8 826	11 495	1 200	1 282	-	22 803
Amortissement	-	367	1 092	24	121	-	1 604
Cessions	-	-	(178)	-	-	-	(178)
Solde au 30 avril 2017	**- $**	**9 193 $**	**12 409 $**	**1 224 $**	**1 403 $**	**-**	**24 229 $**
Valeur comptable nette au 30 avril 2017	**336 $**	**5 444 $**	**11 581 $**	**138 $**	**2 660 $**	**3 $**	**20 162 $**

Les charges d'amortissement sont présentées à l'état du résultat global dans le coût des biens vendus (1 411 $ en 2017; 1 489 $ en 2016), dans les frais de commercialisation et d'administration (49 $ en 2017; 35 $ en 2016) et dans autres charges (144 $ en 2017; 117 $ en 2016).

L'Office a constaté une perte de valeur de néant (96 $ en 2016) qui est compris dans Réparation et entretien – Usine de Winnipeg de l'état du résultat global.

Aucune immobilisation corporelle n'a été offerte en garantie relativement aux emprunts au 30 avril 2017.

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Logiciels du système informatique	**2017**	**2016**
Coût	558 $	459 $
Amortissement accumulé	(414)	(346)
Valeur comptable nette	**144 $**	**113 $**

Coût	**Logiciels du système informatique**
Solde au 1er mai 2015	458 $
Entrées	1
Transferts	-
Cessions	-
Solde au 30 avril 2016	459
Entrées	99
Cessions	-
Solde au 30 avril 2017	**558 $**
Amortissement accumulé	
Solde au 1er mai 2015	282 $
Amortissement	64
Cessions	-
Solde au 30 avril 2016	346
Amortissement	68
Cessions	-
Solde au 30 avril 2017	**414 $**
Valeur comptable nette au 30 avril 2017	**144 $**

L'amortissement des immobilisations incorporelles est présenté à l'état du résultat global dans les frais de commercialisation et d'administration (68 $ en 2017; 64 $ en 2016).

Aucune indication de dépréciation n'a été retrouvée pour les immobilisations incorporelles au 30 avril 2017.

10. CRÉDITEURS ET AUTRES CHARGES À PAYER

	2017	**2016**
Dollars canadiens	5 018 $	5 628 $
Dollars américains	681	65
Total des créditeurs et autres charges à payer	**5 699 $**	**5 693 $**

11. EMPRUNTS

	2017	**2016**
Billet à ordre	5 466 $	5 020 $
Acceptations bancaires	18 108	19 541
Total des emprunts	**23 574 $**	**24 561 $**

Les emprunts comprennent les facilités d'emprunt suivantes :

Une acceptation bancaire de 5 300 $ (5 799 $ en 2016) portant intérêt au taux annuel de 1,49 % (1,55 % en 2016) et arrivant à échéance le 4 mai 2017. Le taux d'intérêt moyen pondéré durant l'exercice était 1,53 % (1,73 % en 2016). Après le 4 mai 2017, l'Office a contracté de nouvelles acceptations bancaires portant intérêt au taux de 1,53 %.

Une acceptation bancaire d'un montant de 7 500 $ (8 000 $ en 2016) constitué d'un swap de taux d'intérêt portant intérêt au taux de 3,47 % si l'option de taux variable à l'une ou l'autre date de renouvellement est inférieure ou égale à 3,65 %. Si l'option de taux fluctuant à l'une ou l'autre date de renouvellement est supérieure à 3,65 %, le taux fixe pour la période des calculs est 4,22 %. L'Office a utilisé une couverture sur l'emprunt pour le risque des taux d'intérêt en utilisant un swap de taux d'intérêt qui remplace un taux d'intérêt variable par un taux d'intérêt fixe. La structure de l'emprunt prévoit l'utilisation d'une acceptation bancaire renouvelable et un swap de taux d'intérêt pour garantir le taux d'intérêt pour 15 ans.

Une acceptation bancaire d'un montant de 5 308 $ (5 742 $ en 2016) constitué d'un swap de taux d'intérêt portant intérêt au taux de 3,50 % si l'option de taux variable à l'une ou l'autre date de renouvellement est inférieure ou égale à 3,80 %. Si l'option de taux fluctuant à l'une ou l'autre date de renouvellement est supérieure à 3,80 %, le taux fixe pour la période des calculs est 4,25 %. L'Office a utilisé une couverture sur l'emprunt pour le risque des taux d'intérêt en utilisant un swap de taux d'intérêt qui remplace un taux d'intérêt variable par un taux d'intérêt fixe. La structure de l'emprunt prévoit l'utilisation d'une acceptation bancaire renouvelable et un swap de taux d'intérêt pour garantir le taux d'intérêt pour 12,25 ans.

Le montant du principal des acceptations bancaires au 30 avril 2017 est 18 108 $ (19 541 $ en 2016) et la juste valeur des emprunts est 18 108 $ (19 541 $ en 2016).

Un billet à ordre de 4 000 $ libellé en dollars américains (5 466 $ CAN) (4 000 $ US en 2016; 5 020 $ CAN en 2016), remboursable en dollars américains, portant intérêt au taux annuel de 1,65 % (1,17 % en 2016) et arrivant à échéance le 30 mai 2017. Le taux d'intérêt moyen pondéré durant l'exercice était 1,34 % (1,02 % en 2016). Le solde du principal au 30 avril 2017 est 5 466 $ (5 020 $ en 2016) et la juste valeur de l'emprunt est 5 466 $ (5 020 $ en 2016).

Les acceptations bancaires et le billet sont garantis par l'autorisation du ministre des Finances (note 1).

12. AVANTAGES SOCIAUX

12.1 Prestation de retraite

Essentiellement, tous les employés de l'Office sont admissibles au Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitués en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Des cotisations sont versées par les employés et par l'Office. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les taux de cotisations des employés en fonction d'un multiple des contributions requises de l'employé. Le taux général de contribution de l'employeur au 30 avril 2017 pour les employés inscrits au Régime avant le 1er janvier 2013 était 1,01 (1,15 en 2016) et des employés inscrits au Régime au 1er janvier 2013 et après était 1,0 (1,11 en 2016). Le total des cotisations constatées comme dépense durant l'exercice se chiffrait à 1 040 $ (1 171 $ en 2016). Les cotisations prévues pour l'exercice 2017-2018 sont 918 $.

Le gouvernement du Canada a une responsabilité légale de verser les prestations relatives à ce Régime. Les prestations de retraite s'accumulent généralement à un taux de 2 % par année de service jusqu'à un maximum de 35 ans, multipliées par la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération. Ces prestations de retraite sont coordonnées avec celles du Régime de pensions du Canada et sont indexées en fonction du taux d'inflation.

Les prestations versées au Régime de retraite de la fonction publique comprenaient :

	2017	2016
Contributions de l'Office	1 040 $	1 171 $
Contributions des employés	955 $	952 $

En date du 1er juin 2007, l'Office a conclu une entente avec le syndicat de ses employés qui établit les états de service des employés de l'usine de transformation du poisson dès cette date et rétroactivement jusqu'au 1er avril 1973. Durant l'exercice financier 2011, l'Office a accepté les conditions du Centre des pensions de la fonction publique (CPFP) qui établissent la façon selon laquelle l'Office documentera les cas pour les employés qui devraient devenir membre selon la *Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP)* rétroactivement et dans l'avenir. Elles établissent aussi comment le CPFP traitera de ces cas lors de l'établissement de l'état de pension des employés de l'usine de transformation du poisson. Le CPFP établit l'admissibilité d'un employé à contribuer au régime, les années de service pour les fins de pension et les années qu'un employé dispose pour le rachat d'années de services. L'Office est obligé de financer sa part des cotisations, en fonction des cotisations versées par les employés au régime de retraite.

	2017	2016
Obligation au titre de prestations de retraite pour le rachat d'années de service	146 $	173 $
Moins: Montant à court terme	15	28
Montant à long terme	**131 $**	**145 $**

L'Office a calculé que son obligation au titre de prestations de retraite actualisée se chiffre à 146 $ pour rencontrer les contributions futures de contrepartie requises sous cette entente.

12.2 Obligations au titre des congés de maladie constitués et des indemnités pour accidents de travail constituées

L'obligation de l'Office au titre des congés de maladie constitués fournit aux employés admissibles l'avantage de journées de congés de maladie qui peuvent être accumulées. L'obligation établie de façon actuarielle a été fixée à la valeur actuelle de tout paiement future, multiplié par le service de l'employé à la date d'évaluation au service de l'employé à la date auquel il est devenu admissible à l'avantage et a tenu compte des soldes actuels des journées de congés de maladie en banque, l'accumulation annuelle de crédits pour des congés de maladie et les droits futurs aux, ou l'utilisation d'avantages relatifs aux congés de maladie.

L'obligation au titre des indemnités pour accidents de travail constituées de l'Office représente une dette non provisionnée pour les coûts d'indemnisation spécifiés et administrés par la Commission des accidents du travail du Manitoba pour les accidents du travail des employés de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. La charge à payer actuarielle comprend les indemnités de pension à long terme et les coûts d'indemnisation temporaires relatifs à des réclamations dans l'avenir administrées par la Commission des accidents du travail du Manitoba.

Les hypothèses actuarielles utilisées, telles que convenues avec la direction, pour le calcul de l'obligation comprennent les taux d'inflation, les taux d'intérêts, les taux de mortalité et des prévisions globales des réclamations qui n'ont pas eu lieu pour les indemnités pour accidents de travail constituées. L'obligation actuarielle pourrait être sensiblement différente si des hypothèses étaient significativement différentes dans les prochaines années. Les changements de la charge à payer sont constatés en se basant sur une extrapolation des résultats actuariels et des ajustements provenant des gains et des pertes actuariels durant l'exercice au cours desquels ils ont lieu. Une évaluation actuarielle des obligations au titre des congés de maladie et au titre des indemnités pour accidents de travail a été entreprise au 30 avril 2017 afin d'établir une assertion relative à la mesure de l'obligation.

L'état du résultat global comprend une charge de 265 $ (150 $ en 2016) relative aux frais de service de la Commission des accidents du travail du Manitoba, des coûts d'intérêts sur l'obligation au titre des indemnités pour accidents de travail et un gain actuariel. L'état du résultat global comprend aussi un crédit de 23 $ (53 $ en 2016) relative aux frais de service actuels, des coûts d'intérêts et une perte actuarielle pour l'obligation au titre des congés de maladie.

L'obligation de l'Office au titre des indemnités pour accidents de travail et l'obligation de l'Office au titre des congés de maladie comprennent les suivants :

	Indemnités pour accidentés du travail		Congés de maladie	
	2017	**2016**	**2017**	**2016**
Valeur actuarielle	172 $	142 $	464 $	498 $
Moins : montant à court terme	81	61	464	498
Montant à long terme	91 $	81 $	- $	- $
Indemnités payées	235 $	198 $	11 $	21 $

	Indemnités pour accidentés du travail		Congés de maladie	
	2017	**2016**	**2017**	**2016**
Frais de service actuels	208 $	208 $	43 $	42 $
Coût d'intérêts	7	9	17	16
Perte actuarielle provenant des hypothèses démographiques	-	-	16	-
Perte actuarielle provenant des hypothèses économiques	3	4	13	-
Perte actuarielle (gain actuariel) provenant des ajustements à l'ancienneté	47	(71)	(112)	(5)
Total des coûts	265 $	150 $	(23) $	53 $

Les ajustements dus à l'effet du taux d'actualisation appliqué aux obligations sont inclus dans les gains actuariels / pertes actuarielles provenant des hypothèses économiques. Les gains actuariels / pertes actuarielles provenant des ajustements à l'ancienneté sont des ajustements dus à l'effet des différences entre les hypothèses actuarielles précédentes et ce qui a réellement eu lieu, et les effets de changements dans les hypothèses actuarielles.

Les taux de mortalité sont une hypothèse démographique clé utilisée dans l'évaluation des obligations de l'Office au titre des indemnités aux accidentés du travail et des congés de maladie. Les tableaux publiés en février 2014 par l'Institut canadien des actuaires (ICA) ont été utilisés pour l'évaluation de l'obligation au titre des congés de maladie. Des projections jusqu'à l'année 2015 des données du tableau des mortalités 2006-2010 de CSPAAT Ontario ont été utilisées pour la comptabilisation de l'obligation au titre des indemnités aux accidentés du travail.

La moyenne pondérée de la durée d'une obligation au titre d'un avantage défini pour les indemnités des accidentés du travail est de 4 ans et de 7 ans pour une obligation au titre d'un congé de maladie.

Le montant estimé de l'indemnité pour les accidentés du travail que l'Office s'attend à régler pour l'exercice terminé le 30 avril 2018 est 81 $ et 47 $ pour l'obligation au titre des congés de maladie.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées (moyenne pondérée) à la fin de l'exercice sont les suivantes :

	Indemnités pour accidentés du travail		Congés de maladie	
	2017	**2016**	**2017**	**2016**
Taux d'actualisation de la moyenne pondérée	2,6 %	3,0 %	2,75 %	3,2 %
Taux de croissance du taux de compensation			2,0 %	2,0 %
Tendances dans les soins de santé	5,0 %	5,0 %		
Indexation de tous les autres frais	2,0 %	2,0 %		

13. COMMISSIONS DE VENTE

Au cours de l'exercice, l'Office a versé des commissions totalisant 1 302 $ (1 176 $ en 2016) à des agents de vente étrangers. Les commissions de vente sont présentées dans les frais de commercialisation et d'administration à l'état du résultat global.

14. AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Les autres produits comprennent l'exploitation de la barge de Poplar River sur le lac Winnipeg et la vente d'engins de pêche aux pêcheurs. Les produits gagnés de l'exploitation de la barge de Poplar Lake et la vente d'engins de pêche sont 1 201 $ (1 241 $ en 2016).

Les autres charges d'une valeur de 1 197 $ (1 127 $ en 2016) comprennent les frais encourus pour générer les produits de la barge de Poplar Lake et la vente d'engins de pêche aux pêcheurs.

15. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	2017	**2016**
Charge d'impôt actuel sur le résultat	809 $	1 012 $
Charge (recouvrement) d'impôt actuel	274 $	(403) $

La charge d'impôt sur le résultat avant impôt est différente du montant qui serait calculé en utilisant le taux d'impôt de 25,0 % sur le résultat fixé par la loi fédérale. La charge de l'exercice peut être réconciliée avec la charge d'impôt sur le résultat avant impôt comme suit :

	2017	**2016**
Résultat net de l'exercice avant impôt	4 116 $	2 145 $
Charge d'impôt calculée (taux d'impôt de 25 %)	1 029	536
Charges non admissibles	3	3
Autres montants nets	51	70
Charge d'impôt constatée dans le résultat net	1 083 $	609 $

Actif et passif d'impôt actuel	**2017**	**2016**
Charge d'impôt (à recevoir)	(160) $	803 $

Les différences temporaires des effets de l'impôt qui donnent lieu à des actifs et passifs d'impôts différés sont présentées ci-dessous :

Différences temporaires pour 2017	Solde d'ouverture	Constaté dans profit ou (perte)	Sôlde de cloture
Actif d'impôt différé			
Avantages sociaux des employés	203 $	(8) $	195 $
Perte de change	51	(91)	(40)
Perte d'instruments financiers	324	(54)	270
Obligation liée à un passif environnemental	261	(153)	108
Passif d'impôt différé			
Immobilisations corporelles	(2 210)	40	(2 170)
Immobilisations incorporelles	(28)	(8)	(36)
Passif net d'impôt différé	**(1 399) $**	**(274) $**	**(1 673) $**

Différences temporaires pour 2016	Solde d'ouverture	Constaté dans profit ou (perte)	Sôlde de cloture
Actif d'impôt différé			
Avantages sociaux des employés	223 $	(20) $	203 $
Perte de change	150	(99)	51
Perte d'instruments financiers	115	209	324
Obligation liée à un passif environnemental	-	261	261
Passif d'impôt différé			
Immobilisations corporelles	(2 246)	36	(2 210)
Immobilisations incorporelles	(44)	16	(28)
Passif net d'impôt différé	**(1 802) $**	**403 $**	**(1 399) $**

16. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

L'Office est lié, aux termes de propriété commune, à toutes les entités appartenant au Gouvernement du Canada.

Les transactions entre l'Office et ces entités procèdent du cours normal des affaires, à une juste valeur, sous les mêmes termes et conditions qu'avec des parties non liées. Conformément à l'exception de divulgation relative aux « entités gouvernementales », l'Office est exempté de certaines obligations de divulgation de la norme IAS 24 relatives à ses transactions et ses soldes impayés avec :

- un gouvernement qui a le contrôle, participe au contrôle conjoint ou exerce une influence notable sur l'entité présentant l'information financière; ou
- une autre entité qui est une partie liée parce que le même gouvernement a le contrôle, participe au contrôle conjoint ou exerce une influence notable sur l'entité présentant l'information financière.

Basé sur cette exemption, étant donné que l'Office n'a pas engagé de transactions avec ces parties liées qui sont considérées individuellement ou collectivement significatives, l'Office n'a pas divulgué de détail de ses transactions avec :

- le Gouvernement du Canada et ses ministères; ou
- toutes les sociétés de la Couronne fédérales.

Certains membres du conseil d'administration et des membres de leur famille immédiate sont des pêcheurs commerciaux qui vendent leurs prises à l'Office. Durant l'exercice, les volumes livrés à l'Office par des membres du conseil d'administration et des membres de leur famille immédiate étaient 31 000 kg (42 000 kg en 2016) d'une valeur de 67 $ (85 $ en 2016). Ces transactions sont évaluées à la juste valeur et ont eu lieu durant le cours normal des affaires sous les mêmes termes et conditions qu'avec des parties non liées.

Rémunération du personnel de direction clé

Le personnel de direction clé comprend tous les membres du conseil d'administration et les cadres de direction qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de l'Office.

La rémunération du personnel de direction clé pour l'exercice est comme suit :

	2017	2016
Rémunération totale du personnel de direction clé	736 $	858 $

La rémunération divulguée des cadres de direction de l'Office est inscrite à l'état du résultat global comme salaires et avantages dans les dépenses de commercialisation et d'administration. La rémunération divulguée des membres du Conseil d'administration est inscrite à l'état du résultat global comme frais de réunion dans les dépenses de commercialisation et d'administration.

17. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

17.1 Engagements

Au 30 avril 2017, l'Office avait des engagements de capital de néant (141 $ en 2016) se rapportant à l'usine de transformation et l'équipement.

Au 30 avril 2017, l'Office a des engagements de contrats de location d'exploitation de 21 $ (121 $ en 2016).

17.2 Éventualités

L'Office reçoit, dans le cours normal de ses activités, plusieurs réclamations fondées en droit. L'issue finale de ces réclamations n'ayant pas à l'heure actuelle été déterminée, aucune provision n'a été comptabilisée pour ces éventualités. Le versement de tout montant qui serait accordé par suite d'un règlement sera passé en charges de l'exercice au cours duquel le litige est susceptible de se régler et lorsque le montant peut être raisonnablement estimé.

Au 30 avril 2017, un passif environnemental de 434 $ (1 046 $ en 2016) a été constaté pour la remédiation du site contaminé à Hay River, Territoires du Nord-Ouest. L'Office a dépensé la somme de 612 $ pour la remédiation du site durant l'exercice. Il n'y a eu aucune augmentation ou diminution de la provision durant l'exercice. L'Office compte terminer le travail de remise en état de ce site dans les 12 prochains mois.

D'autres installations vacantes pourraient y avoir un risque environnemental auquel sont associés des dépenses de remise en état. Les efforts en cours de l'Office d'évaluer ces sites pourraient donner comme résultat des responsabilités environnementales rattachées à ces sites. Une éventualité sera constatée lorsqu'un estimé fiable pourra être calculé pour le montant de l'éventualité et quand l'Office est d'avis que la remise en état des sites contaminés sera entreprise. Au 30 avril 2017, aucune responsabilité n'a été constatée dans les états financiers pour les autres sites contaminés.

HAUTE DIRECTION

Dave Bergunder
Directeur, Opérations sur le terrain

Rob Black
Directeur par intérim, Ventes et commercialisation

Dawn Kjarsgaard
Directeur, Opérations de l'usine

Denis Lavallée
Contrôleur

Stan Lazar
Directeur financier *(1er mai 2016 – 31 janvier 2017)*
Président par intérim *(depuis le 1er février 2017)*

Wendy Matheson
Vice-présidente, Ressources humaines et services gouvernementaux

John Wood
Président par intérim *(1er mai 2016 – 31 janvier 2017)*

RECONNAISSANCE DES MEMBERS DU PERSONNEL

L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce tient à remercier les membres suivants de son personnel pour leur dévouement professionnel à assurer un approvisionnement fiable de produits de poisson d'eau douce de grande qualité, d'excellents rapports avec les clients et le maximum de bénéfices versés aux pêcheurs.

Plus de 35 années : Diane Cassells; Craig Prudhomme; Lorraine Young; Denise Helbren; Damian D'Souza

35 années : Glen Fricker; Warren Thomas; Frank Seepish; Janina Richards; Paul Winowich; Robert Giles; Larry Ireland; Larry Lacroix; Renato De Los Santos

POISSON D'EAU DOUCE

1199, chemin Plessis
Winnipeg (Manitoba) Canada R2C 3L4

t. 204.983.6600
f. 204.983.6497

www.freshwaterfish.com